

Mémoire remis au BAPE le 29 février 2024

Pour le projet du Parc Éolien des Neiges - Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré
Déposé par Marc-André Labelle, citoyen de Saint-Ferréol-les-Neiges

Demande d'un moratoire d'au moins 2 ans sur le développement de l'énergie éolienne pour le projet Des Neiges Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré

« La vérité est que l'industrie éolienne n'est pas du tout écologiste mais répond à une logique de profit exclusif en faveur des promoteurs éoliens par des montages financiers couverts par la politique écologique des États. C'est, comme nous l'observerons, une industrie polluante, qui détruit la nature et l'environnement de nos concitoyens. En y regardant de plus près, et en décryptant les études mondiales sérieuses et institutionnelles sur le sujet, on découvre que l'utopie de l'électricité d'origine éolienne dissimule une véritable machine de guerre contre la ruralité et l'environnement¹ » (Bouglé, 2022, La Face Noire de la Transition Écologique)

¹ Consulter Annexe 2 pour extrait intégral

TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi un Moratoire? p:4

Introduction p:5

Développement Durable et Concept de durabilité faible vs forte p:7

1 - PILIER ENVIRONNEMENT p:9

1.1 PAYSAGE - (Effet Négatif Élevé) p:9

1.1.1 Principe de Protection de l'environnement et du Patrimoine Culturel

1.1.2 Table de concertation sur le paysage - (Effet Négatif Moyen)

1.1.3 Projet Éolienne 2012 - Seigneuries Beaupré #4 - (Effet Négatif Élevé)

1.1.4 Nouvelles lignes hautes tensions - (Effet Négatif Élevé)

1.1.5 Principe de Prévention - (Effet Négatif Élevé) - Impact visuel important et pas d'alternatives proposées

1.1.6 Pistes de Bonifications pour le Paysage p:14

1.1.6.1 Zone Tampon de 3 kilomètres - (Effet positif Moyen)

1.1.6.2 Désignation d'un paysage exceptionnel (Effet Positif Élevé)

1.1.6.3 S'inspirer des pratiques et lois européennes en vigueur (Effet Positif Élevé)

1.1.6.4 Reconnaître la valeur économique du paysage (Effet Positif Élevé)

1.1.6.5 Zone tampon de 35 kilomètres

1.1.6.6 Rapport BAPE Des Neiges Seigneurie 4 2012 (Effet Positif Élevé)

1.1.6.7 Revoir l'aménagement du territoire de la MRC (Effet Positif Élevé)

1.2 - CLIMAT SONORE - Effet Négatif inconnu - (Potentiellement Élevé) p:22

1.2.1 Le principe de précaution (Effet Négatif Élevé)

1.2.2 Pistes de bonification (Effet Positif Élevé)

2 - PILIER SOCIAL p: 26

2.1 ACCEPTABILITÉ SOCIALE - (Effet Négatif Élevé)

2.1.1 Principe de Participation en d'Engagement, Équité et solidarité, Accès au savoir

2.1.2 Pistes de Bonification

2.1.2.1 Cadre Législatif pour l'Acceptabilité sociale - (Effet Positif Élevé)

2.1.2.2 Appliquer les recommandations du BAPE faite en 2016 - (Effet Positif Élevé)

2.2. PRINCIPE DE SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE - (Effet Négatif Élevé)

2.1.1 Pistes de bonification

3 - PILIER ÉCONOMIQUE p:29

3.1 Principe de Pollueur-Payeur - (Effet Négatif Élevé)

3.1.1 Démantèlement: Fonds prévus pour le démantèlement ne sont pas garanti - (Effet Négatif Élevé)

3.1.2 Piste de bonification démantèlement - (Effet Positif Élevé)

3.2 Redevances - (Effet Négatif Moyen) p:31

3.3 ALTERNATIVES au projet Secteur Sud - Pistes de bonifications (Effet Positif Élevé) p:32

Alternatives:

3.3.1 Re-Powering (Effet Positif Moyen)

3.3.2 Développer une production hybride des réservoirs hydro-québécois (Effet Positif Élevé)

3.3.3 Efficacité énergétique (Effet Positif Élevé)

3.3.4 L'énergie solaire (Effet Positif Élevé)

3.3.5 Éoliennes offshore (France et États-Unis) (Effet Positif Moyen)

4 - CADRE LÉGISLATIF NORMATIF QUÉBÉCOIS INEXISTANT (Effet Négatif Élevé) p:36

4.1 Pistes de Bonification:

4.2 Piste de bonification législative : Proposer un nouveau modèle de financement des études d'impacts environnementaux (Effet Positif Élevé)

4.3 Piste de Bonification législative : Démantèlement (Effet Positif Élevé)

4.4 Piste de Bonification législative : Paysage (Effet Positif Moyen à 3 km et Effet Positif Élevé à 35km)

4.5 Piste de Bonification législative : Acceptabilité sociale (Effet Positif Élevé)

5 - CONCLUSION p:38

ANNEXES p:40

RÉFÉRENCES p:47

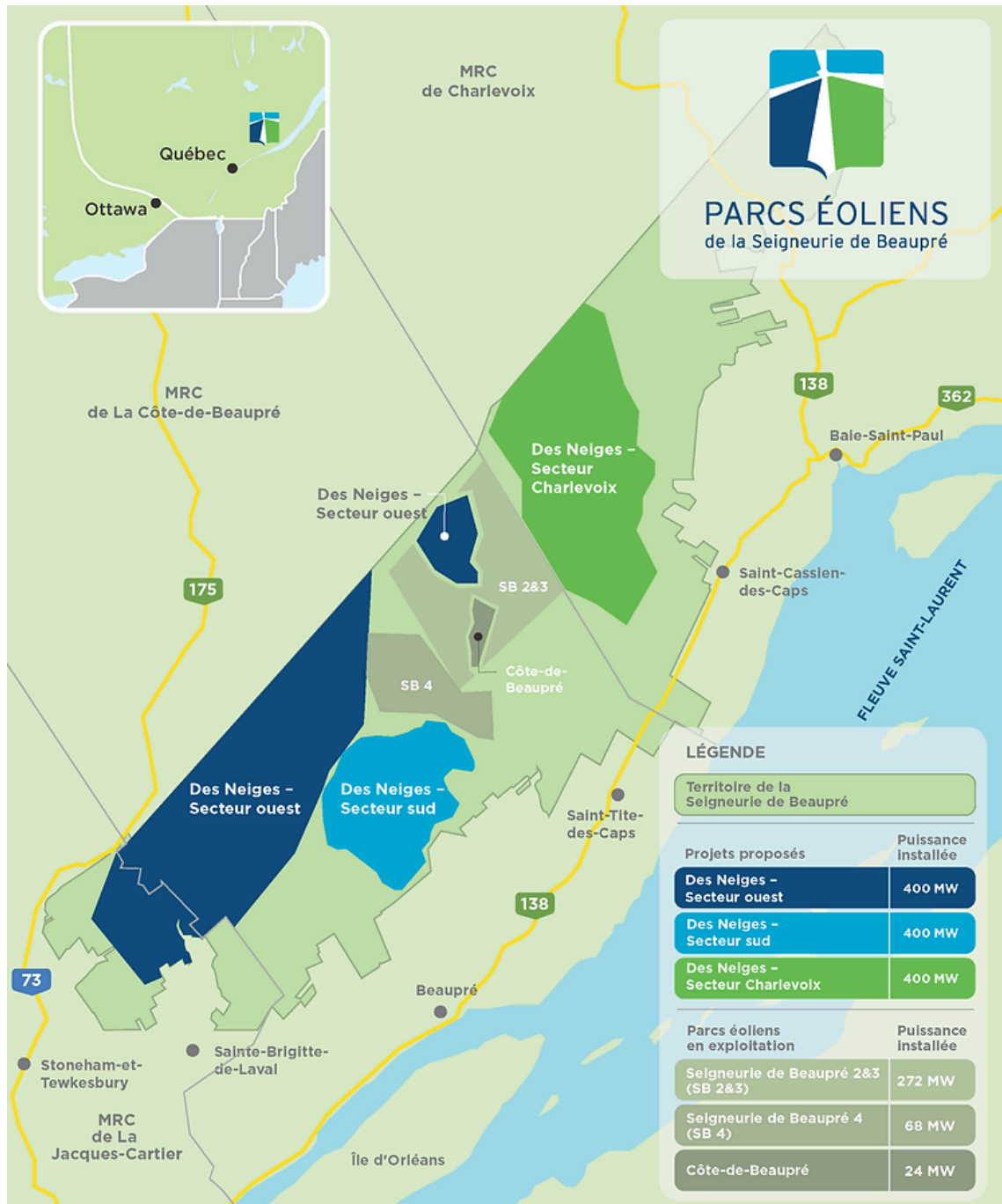
Pourquoi un Moratoire? RÉSUMÉ des éléments:

- Plusieurs principes de développement durable non respectés avec impacts négatifs élevés;
- Impact important, négatif, permanent et irréversible sur les paysages;
- Dommage collatéral perturbateur sur les paysages; impact négatif élevé (installation d'une nouvelle ligne haute tension);
- Absence d'alternatives de l'initiateur. Mise en place d'une Zone Tampon de 3km à exiger au minimum, voire 35 km;
- Conflit d'intérêt apparent dans la réalisation de l'étude d'impact environnemental;
- Équité et solidarité sociales : Acceptabilité sociale inexistante et processus anti-démocratique;
- Principe de précaution : Climat sonore;
- Impact sur la qualité de vie des communautés;
- Pollueur-Payeur : Démantèlement potentiellement très coûteux et absence d'engagement financier de l'initiateur et absence d'obligations légales;
- Production d'énergie de sources alternatives disponibles à analyser et à mettre en oeuvre (re-powering, solaire, efficacité énergétique, production hybride des réservoirs hydro-qubécois, éolien offshore) - ce qui éliminerait le besoin d'implanter des éoliennes dans un milieu naturel comme celui du projet Éolien des neiges Secteur Sud dans la MRC de la Côte-de-Beaupré;
- Cadre législatif normatif inexistant (paysage, acceptabilité sociale, autres réglementations) sur le développement de la filière énergétique éolienne. Un BAPE Générique est requis.
- La vérificatrice générale devrait se pencher sur ce dossier par l'entremise du commissaire au développement durable.

Introduction

Selon Hydro-Québec, le Québec fait face à une grande augmentation de la demande en énergie, comme mentionnée dans son plan 2035 qui énonce clairement son intention d'augmenter l'apport en énergie éolienne dans son portefeuille de sources d'énergie pour répondre à la demande (intérieure et extérieure du Québec). L'ajout de sources d'énergies renouvelables est essentielle pour favoriser une décarbonation de l'économie et contribuerait à atteindre les cibles de 2035 de puissances d'Hydro-Québec. Le gouvernement semble vouloir rapidement saisir une occasion d'exploiter les gisements éoliens de la Seigneurie de Beaupré, offerts par les entreprises privées, pour contribuer à cette demande croissante en énergie au Québec. Mais à quel coût ?

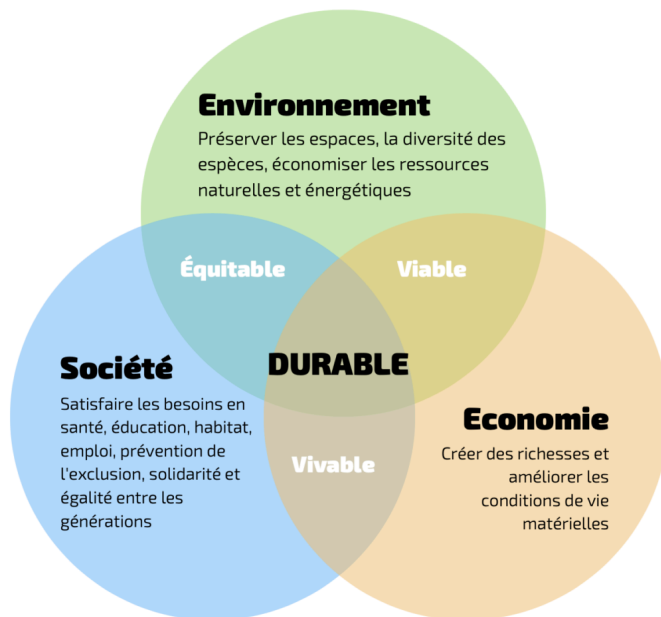
L'exploitation de cette ressource éolienne dans le Secteur Sud des Terres de la Seigneurie de Beaupré provoquerait des impacts importants et graves sur l'environnement, le patrimoine culturel, le paysage et la qualité de vie de la communauté riveraine de Saint-Ferréol-les-Neiges. Ce projet alarme plusieurs citoyens de la communauté. Or, un moratoire d'une durée de 2 ans au minimum doit être décrété avant de poursuivre les travaux de préparation, de construction et d'installation afin de répondre aux questions et aux inquiétudes de la communauté entourant le dossier sur les principes du développement durable. Pour positionner le projet géographiquement, voici une image de l'ensemble de la région et des 4 phases du projet des Neiges. Le Secteur Sud est celui dont il est question dans ce mémoire. Les secteurs des Neiges Secteur Charlevoix et Secteur Ouest ne sont pas entamés ni encore approuvés par le gouvernement également.



(ref: parcs éoliens seigneurie de beauré)

Développement Durable et Concept de durabilité faible vs durabilité forte

Le développement durable se décompose en trois piliers, ou « stocks de capital », soit l'environnement, l'économie et la société. Pour atteindre une durabilité soutenue, un équilibre entre les 3 piliers s'avère nécessaire. Un projet ne peut pas favoriser majoritairement un pilier au détriment des autres, sinon il y a une situation de déséquilibre.



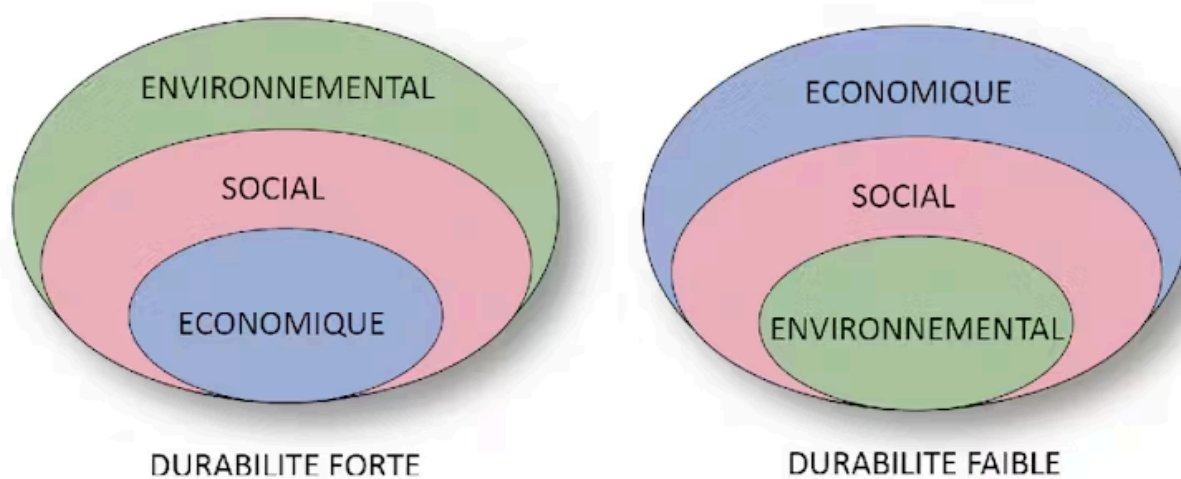
(ref: HADAN, France)

Le centre du croisement des 3 piliers représente le capital de durabilité, qui est la somme de ces piliers. Les conceptions de durabilité sont nombreuses, mais deux orientations principales théoriques du concept de durabilité en découlent : la durabilité faible et la durabilité forte.

La **durabilité faible** consiste à trouver des compromis jugés satisfaisants à l'instant « T » et qui pénaliserait au minimum le bien-être des générations futures. Des dégradations de l'environnement naturel sont acceptées si elles permettent de maintenir ou de développer les performances du système économique (au dépend des angles sociaux et environnementaux) (The Conversation, 2023). La durabilité faible considère que l'économie et l'écologie sont interchangeables, ce qui a pour effet que l'économie devient souvent une « fin en soi » (Tapio, 2024). En d'autres mots, le capital économique est substituable au capital naturel et le

développement technique et scientifique permettra aux générations futures de réparer ou de dépasser les dégradations de l'environnement naturel réalisées par les générations antérieures. (The Conversation, 2023). Elle admet le principe de substitution entre les stocks de capitaux, du moment que la somme totale des stocks reste inchangée (Université de Genève, 2015). **L'initiateur du projet des Neiges Secteur Sud semble prendre position pour une durabilité faible en favorisant l'économie et le profit de l'entreprise privée au détriment de l'équilibre durable et des piliers social et environnemental.**

La **durabilité forte** prône que pour limiter la dégradation qualitative et quantitative du capital naturel, les quantités de matières et d'énergies extraites de la biosphère doivent être restreintes (Mancebo, 2008). Les trois « stocks de capital » ne sont pas substituables. Ils seraient complémentaires. Les dépassements d'un seuil de capital ne peuvent pas être compensés par l'augmentation d'un autre stock de capital. (Université de Genève, 2015). Dans cette perspective, l'activité économique ne disparaît bien évidemment pas, mais elle doit s'insérer dans un tissu naturel et social qu'elle ne dégrade pas, voire qu'elle régénère (The Conversation, 2023).



Schématisme des approches de durabilité forte et de durabilité faible. Vincent Hély d'après Lourdel (2005) (The Conversation, 2023)

Pourquoi un moratoire

Un moratoire d'au moins deux ans est nécessaire pour s'assurer que l'exploitation de cette ressource éolienne se fasse dans un cadre qui respecte les principes de loi du développement durable en préconisant la durabilité forte afin de maintenir un équilibre durable et soutenu entre les trois piliers du développement durable : environnement, social, économique.

1 - PILIER ENVIRONNEMENT

1.1 PAYSAGE - (Effet négatif élevé)

Simulation visuelle 6 - Mont Sainte-Anne, sommet du versant nord (Beaupré)

Société de projet BVH1, s.e.n.c.



Tirée de l'étude d'impact de l'initiateur

1.1.1 Principe de Protection de l'environnement et du Patrimoine culturel

Considérant que l'homme est capable d'altérer la nature de façon irréversible - car la terre est vulnérable - ne faudrait-il pas adopter un positionnement de durabilité forte pour préserver le capital environnemental et s'assurer qu'il ne soit pas substitué par le capital économique ?

On ne peut pas substituer le paysage : il constitue un capital naturel critique. Selon la définition du Gouvernement du Québec : un capital naturel critique est un élément d'un capital qui n'est pas substituable par un élément d'un autre capital et dont **la disparition ou la détérioration constitue une perte irréparable pour les générations futures**. (Office Québécois de la Langue Française, 2010). En prônant l'approche de durabilité forte, ce paysage devrait absolument être maintenu à l'état naturel, car il serait impossible de ne pas dégrader ce capital naturel avec la mise en place du projet d'éolien des Neiges Secteur Sud. En effet, « Le patrimoine culturel,

constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent » (Principe de Développement Durable, Gouvernement du Québec, 2006).

Au cœur de la Nature, Saint-Ferréol-les-Neiges se distingue par son accès direct à la nature et par la multitude d'activités qu'on y pratique. Cet environnement procure une qualité de vie exceptionnelle aux amateurs d'air pur, de grands espaces et de plein air. (site web Saint-Ferréol-les-Neiges, 2024). Ce principe de développement durable devrait appuyer directement la protection des lieux et des paysages comme celui de Saint-Ferréol-les-Neiges. Il protège également l'identité d'une société et communauté, définie par cette nature à l'état pur. Les gens viennent s'y installer et le visiter pour la nature vierge accessible. C'est un endroit de villégiature. C'est le cœur de l'industrie touristique et économique de la région. L'environnement qui procure une qualité de vie exceptionnelle à la communauté et aux amateurs de plein air, serait fortement bouleversé négativement par ce projet d'éoliennes. De plus, ce projet aurait un impact majeur et permanent sur le patrimoine culturel. Il existe déjà des lignes de haute tension dans le paysage. Il faut cesser de le saccager. Il y a un manque de cohérence entre les valeurs de ce que la municipalité véhicule, et de la façon dont le volet paysager est traité.

Dans la préservation du paysage, se joue la défense d'un mode de vie, d'une manière de penser le monde et d'habiter un lieu. Planter des éoliennes dans ce paysage revient à détruire la vision qui s'était construite en son sein. (Souhay, 2018).

L'impact de ces éoliennes sera d'autant plus grand vu leur emplacement sur des montagnes avoisinant les 900 à 1100 mètres d'altitude. Avec la hauteur des mâts et pales de 200 m, elles se situeront entre 1100 m et 1300 m d'altitude. Or, elles paraîtront davantage plus imposantes. Selon un auteur français, il décrit la perception et l'effet des éoliennes dans le paysage: « une éolienne d'une même taille placée dans un paysage de type collinaire ou vallonné pourra apparaître deux fois plus grande que vue dans un paysage de plateau agricole avec des champs ouverts. Il suffit d'une seule éolienne pour transformer le paysage et lui ôter sa caractéristique

“naturelle” (Souchay, 2018). Le capital naturel vierge des terres de la Seigneurie sera altéré à tout jamais et aura un impact négatif élevé sur les riverains.

Comment peut-on permettre la destruction de l'un des plus beaux paysages à l'état naturel du Québec ? Dans une zone récréo-touristique ? (LeSoleil, Morrissette, 2024). Est-ce vraiment ce que nous désirons comme société ? De détruire sans cesse la nature au profit de l'industrialisation ?

1.1.2 Table de concertation sur le paysage - (Effet Négatif Moyen)

Comment expliquer l'appui en faveur du projet de la municipalité et de la MRC Côte-de-Beaupré lorsqu'il est impliqué directement dans la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, créée en janvier 2009 dans le contexte de l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est ?

« La Table de concertation sur les paysages cherche à favoriser la protection, la mise en valeur et l'évolution positive des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est présentent des caractéristiques naturelles exceptionnelles et sont chargés d'histoire. Ils sont le reflet direct de l'interaction continue entre le territoire et ses occupants. Le paysage contribue à la qualité de vie de ceux qui l'habitent et agrmente l'expérience de ceux qui le fréquentent. En ce sens, le paysage constitue un bien collectif à protéger et à bonifier pour le bénéfice des générations actuelles et futures. » (Table de concertation sur les paysages de la Capitale Nationale, 2024)

Nous pouvons noter clairement une contradiction inexplicable entre cette table de concertation, sa mission, et la résolution de la MRC et de la municipalité en faveur du projet Secteur Sud dans un cas où l'impact négatif sera majeur sur le paysage. Il serait bénéfique d'entendre la position de la Table de Concertation sur les paysages au sujet du présent projet.

1.1.3 Projet Éolienne 2012 - Seigneuries Beaupré #4 - (Effet Négatif Élevé)

Les mêmes enjeux au sujet du paysage ont été soulevés il y a 12 ans. Certains soutiennent que le paysage serait perturbé par l'effet cumulatif des éoliennes des quatre phases de projets annoncés et que la beauté naturelle et intacte du milieu prendrait un aspect industriel. Ils redoutent aussi que la mise en place du parc éolien des Neiges de la Seigneurie de Beaupré – 4, qui serait situé à 8,5 km de leur terrain, modifie leur qualité de vie et compromette la faisabilité d'un lotissement résidentiel qu'ils prévoyaient réaliser. **Ce projet serait incompatible avec la vocation touristique de la région et que les plus hauts sommets des Laurentides méritent d'être préservés à l'état naturel** (Rapport final BAPE, Projet Éolienne Seigneurie 4, 2012)

Les éoliennes étaient beaucoup plus petites en 2012 (2 MW et 120 m de hauteur). Les Ministères et le gouvernement se doivent d'écouter ces inquiétudes et prendre action sur ces enjeux avant que la vague de 250-300 éoliennes de 200 mètres et plus viennent envahir tout le paysage de toute la Côte-de-Beaupré et Charlevoix dans les 3 prochaines phases. Arrêtons ce développement insensé avant qu'il ne soit trop tard et que nous soyons dans une situation irréversible.



(ref: parcs éoliens seigneurie de beaupré, Secteur 2-3 ou 4 (2012) éoliennes d'environ 120m de hauteur - 2 MW)

1.1.4 Nouvelles lignes hautes tensions - (Effet Négatif Élevé)

Il y aura d'importants dommages collatéraux négatifs sur le paysage et l'environnement : une nouvelle ligne de transport devra être construite par Hydro-Québec pour effectuer le raccordement du projet Éolien des Neiges Secteur Sud aux lignes Haute Tension existantes. Ceci représente d'autres impacts sur l'environnement, le paysage, la biodiversité. Le BAPE le considère comme un projet séparé, mais c'est un tout. Sans construction d'une nouvelle ligne haute tension par phase de projet éolien (il y aura trois phases), l'initiateur ne pourrait pas vendre l'électricité produite par les éoliennes à l'acheteur, Hydro-Québec Production. Le sujet est abordé légèrement dans l'étude d'impact de l'initiateur, mais manque clairement de profondeur d'analyse. Un moratoire permettrait d'inclure tous ces éléments à la discussion sur les impacts globaux de ces trois phases d'implantation d'éoliennes ainsi que le dommage collatéral des trois nouvelles lignes haute tension.

Cette demande a déjà été faite également lors des audiences concernant le projet éolien du Massif du Sud. « La séparation entre projet d'un parc éolien et projet de ligne à haute tension nécessaire à un tel parc éolien est non seulement une anomalie mais contrevient clairement à l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement » (Laurent Dumas, Mémoire BAPE 2012, Projet Éolien Seigneuries 4).

1.1.5 Principe de prévention - (Effet Négatif Élevé) - Impact visuel important et aucune alternative proposée

« En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source » (Principe de Développement Durable, Gouvernement du Québec, 2006). Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) stipule que dans les études d'impact, la prise en compte du paysage vise surtout à proposer des mesures d'atténuation et d'intégration visuelle des infrastructures (Brisson, 2019). Dans la forme actuelle du projet, l'initiateur ne propose pas de solution d'atténuations. Un projet de cette ampleur (1 milliard \$) nécessiterait des alternatives possibles afin de mitiger les risques encourus. À défaut d'avoir des alternatives ou des pistes de bonification de la part de l'initiateur, j'en propose quelques-unes.

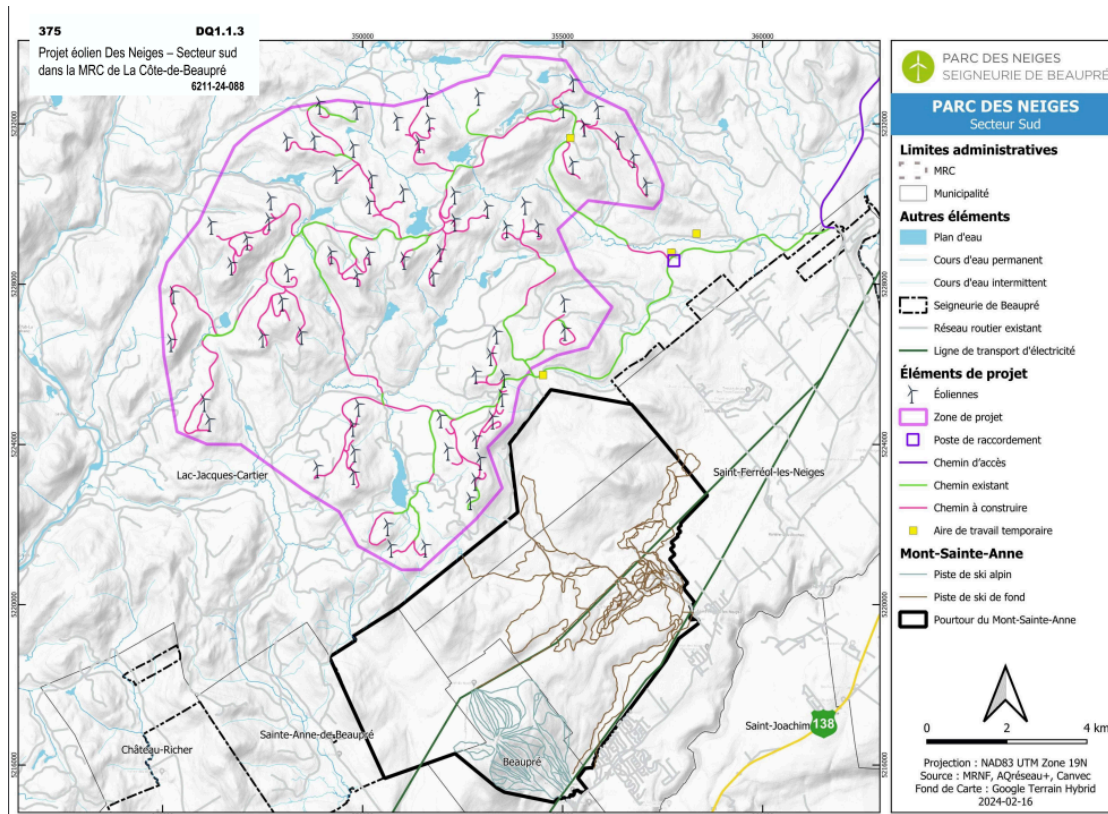
1.1.6 Pistes de bonifications pour le paysage

● 1.1.6.1 Zone tampon de trois kilomètres - (Effet Positif Moyen)

Le projet dans son état actuel ne propose aucune mesure d'atténuation pour réduire l'impact sur le paysage. Le principe de prévention n'est pas respecté. L'objectif de cette zone tampon est d'atténuer partiellement les impacts visuels et sonores, et diminuerait l'effet négatif à moyen terme sur le principe de développement durable.

Un mouvement de masse social, manifesté entre autres par une pétition signée par plus de 1650 personnes, réclame l'établissement d'une Zone tampon d'au moins trois kilomètres entre les limites du territoire du Mont Ste-Anne et celui du territoire des Terres de la Seigneurie. De plus, un sondage a été effectué auprès des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges, et 64 % des citoyens sont en faveur de cette zone tampon de trois km (Mémoire BAPE des Neiges Secteur Sud, Bordeleau, 2024). Clairement, ceci représente une majorité de la population riveraine.

Voici une carte plus détaillée du projet et du positionnement des éoliennes actuelles.

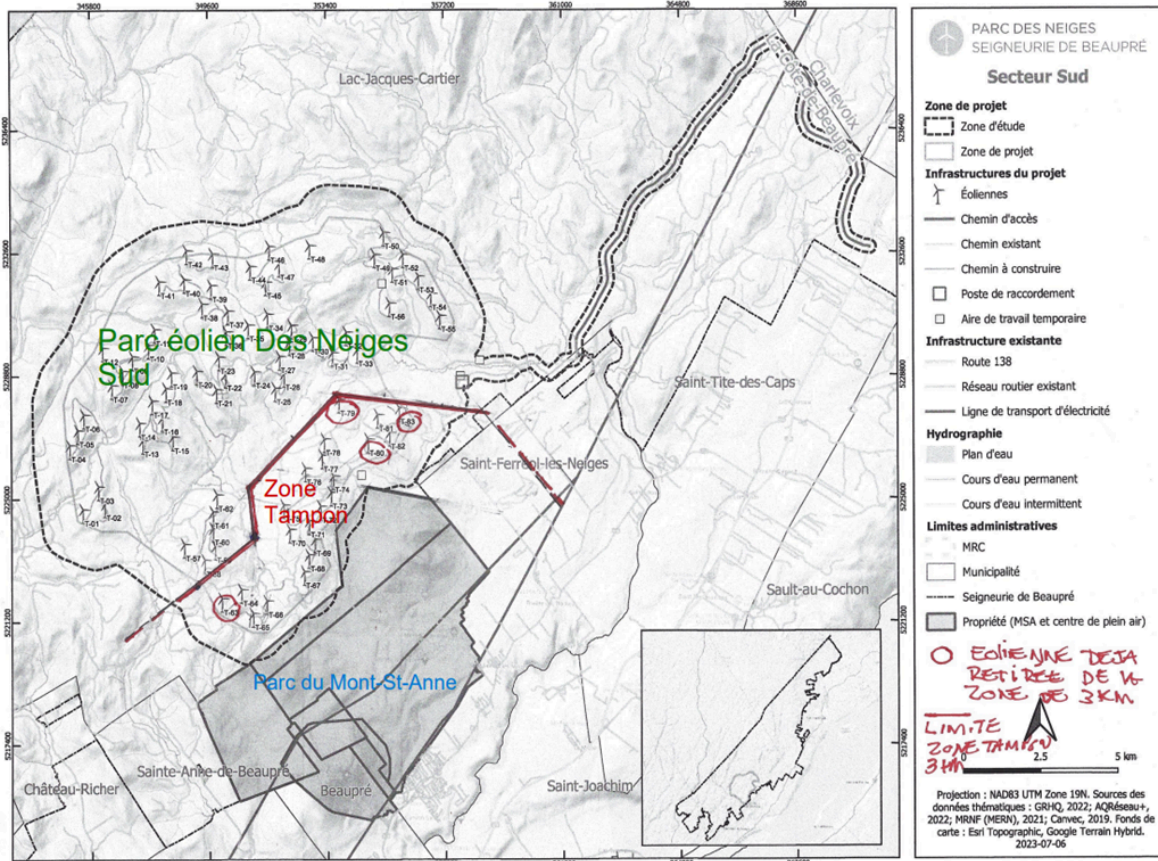


(Ref: Parc des Neiges – Secteur sud)

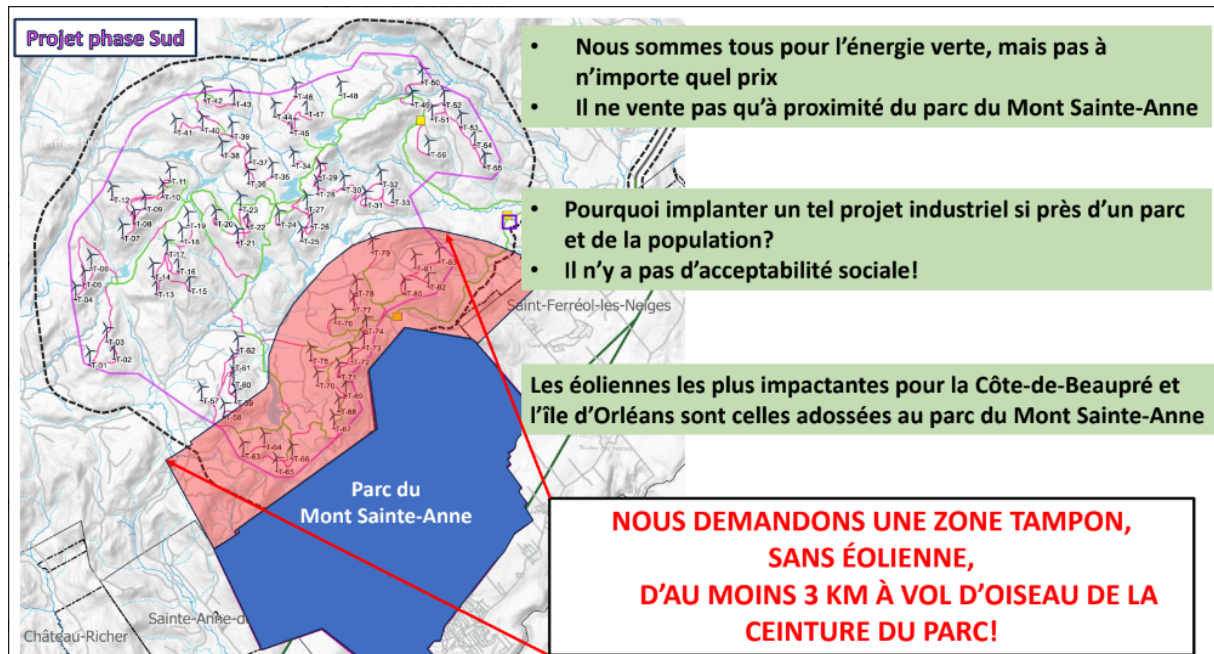
Le Ministère de l'environnement du Québec (MELCCFP) se doit de protéger son patrimoine culturel et au minimum exiger cette zone tampon auprès de l'initiateur afin de s'assurer de répondre partiellement aux inquiétudes de la communauté entourant le dossier. Les actions entreprises sur un territoire doivent considérer leurs impacts à l'extérieur de celui-ci (Principe de Développement Durable, Gvt Québec, 2006). Cette zone tampon de trois kilomètres ne nuirait pas aux avantages économiques du projet en raison de la création d'emplois temporaires et permanents, et aurait peu d'impact sur le portefeuille cible d'électricité renouvelable d'Hydro-Québec. De plus, les redevances prévues pour la MRC se concrétiseraient. Or, cette zone tampon serait donc bénéfique pour toutes les parties prenantes.

Avec un peu de flexibilité, l'initiateur a des options pour limiter les impacts de la mise en œuvre de cette zone tampon sur la rentabilité de son projet. Outre la renégociation du contrat (Boralex/Énergir et Hydro-Québec) pour diminuer l'obligation de fournir 400 MW, les emplacements des éoliennes peuvent être revus. Il y a 69 emplacements d'éoliennes potentiels identifiés par l'initiateur sur le site du Secteur Sud. Cinquante-sept (57) éoliennes de 7 MW doivent être implantées. Dix-sept (17) positions des 69 se retrouvent dans la zone tampon de trois km. En retirant 12 positions dans la zone tampon ($69 - 57 = 12$), il ne resterait que cinq éoliennes dans la zone tampon à déplacer. La relocalisation des cinq éoliennes restantes ($7 \text{ MW}/\text{éolienne} = 35 \text{ MW}$ au total) devrait s'avérer marginal avec l'ampleur du projet Secteur Sud (400 MW) voire davantage marginal sur les quatre phases du projet des Neiges (1534 MW). En effet, 35 MW représentent 8,75 % du projet de 400 W et 2,28 % du projet global des quatre phases totalisant 1534 MW ($35 \text{ MW} / 1534 \text{ MW}$). Ceci représente un impact bien minime sur la rentabilité d'une entreprise privée, pour venir minimiser les effets négatifs élevés sur le patrimoine culturel et le paysage.

Voici une représentation visuelle de la proposition de la mesure d'atténuation de la Zone Tampon demandée.



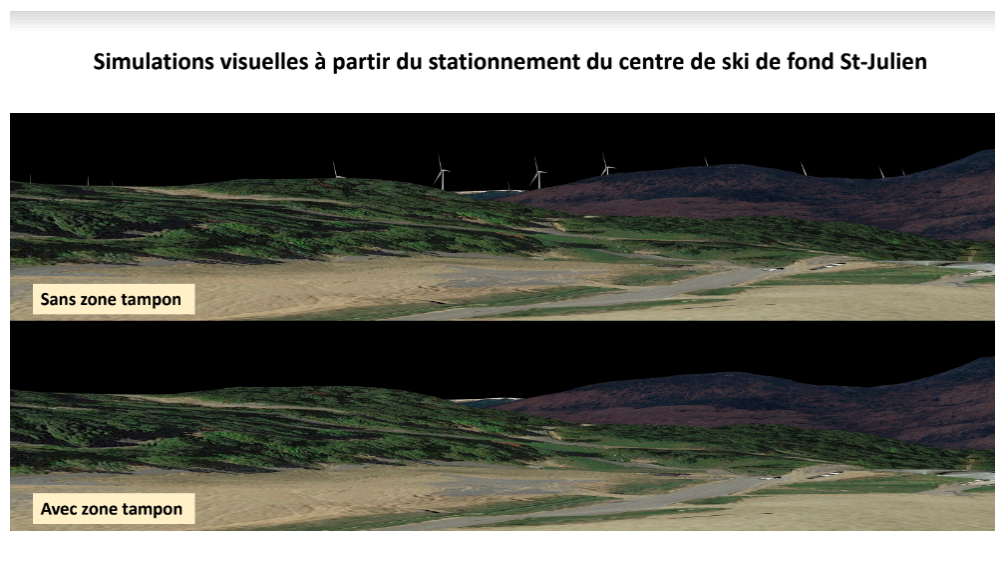
Autre carte pour démontrer la zone tampon :



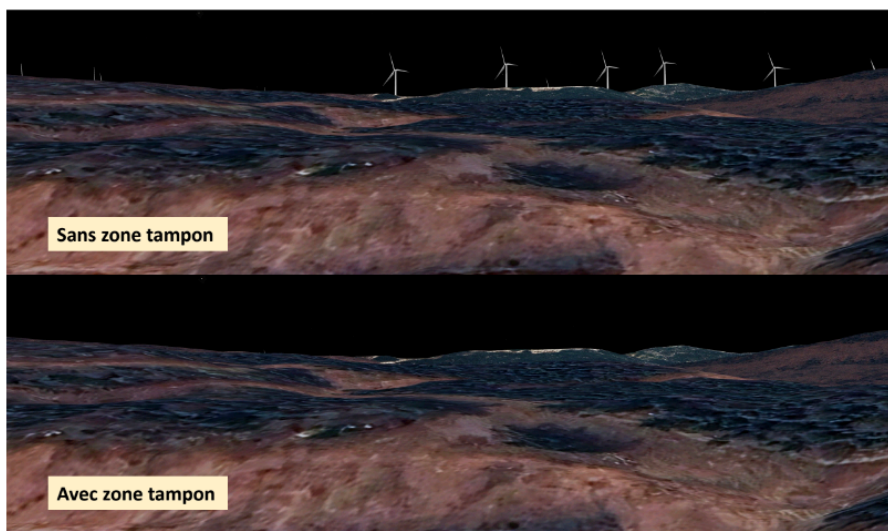
Référence: Teaser Éoliennes 14 nov 2023.pdf

Cependant, selon moi, cette zone tampon n'est pas une finalité dans le projet, mais bien un des éléments de solutions minimales à honorer pour bonifier l'initiative et atténuer son impact négatif élevé sur le paysage, qui deviendrait un impact positif moyen.

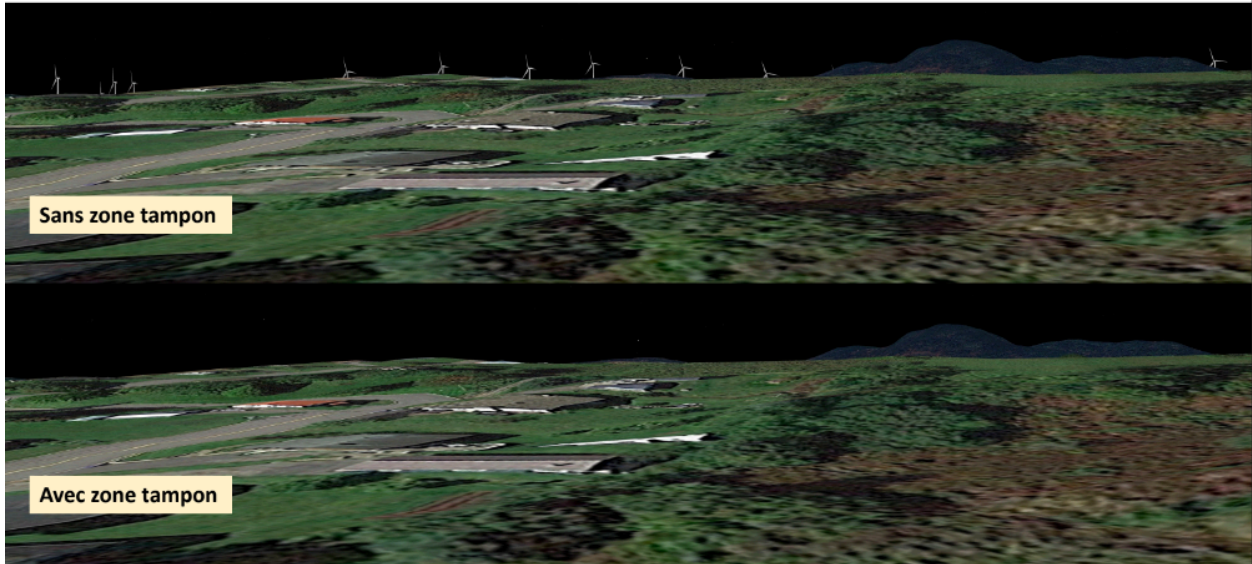
Dans une perspective de durabilité forte, rappelez-vous que le « stock de capital » environnemental ne peut pas être remplacé par du « stock de capital » économique. Il faudrait atteindre un Impact Positif Élevé pour bien protéger ce capital naturel critique (M-A Labelle, zone tampon de 35 km, Mémoire p: 20). Voici quelques simulations visuelles qui représentent bien l'impact des éoliennes sur le paysage, sans et avec une zone tampon de 3 km.



Simulations visuelles à partir de l'Auberge du Fondateur au centre de ski de fond

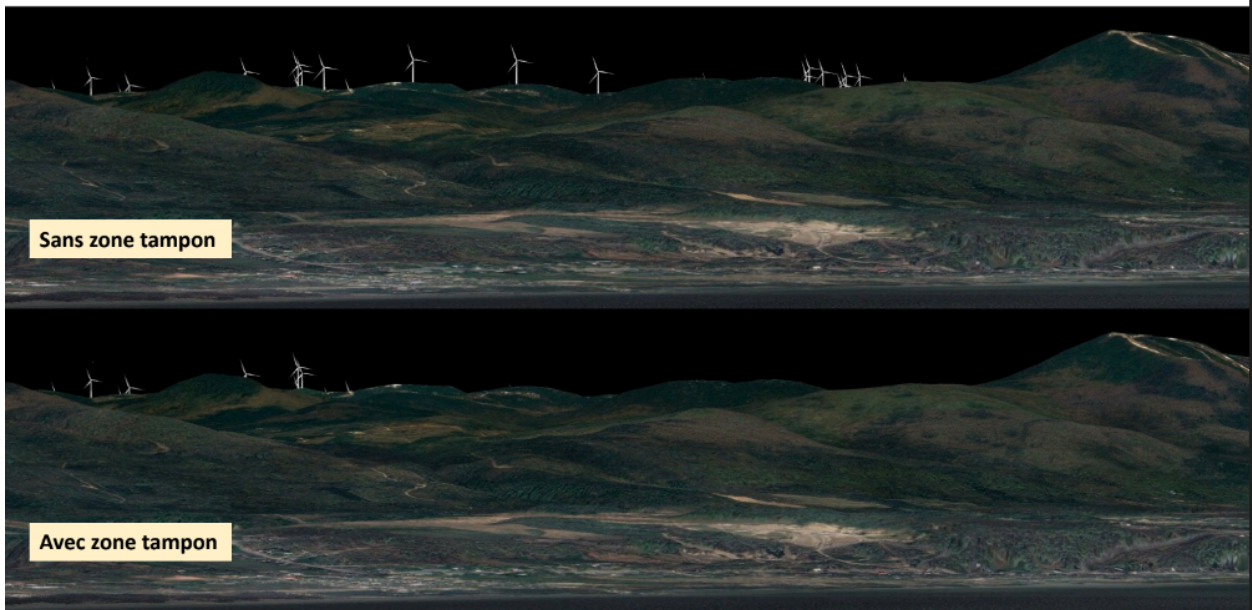


Simulations visuelles à partir de l'école primaire de St-Ferréol

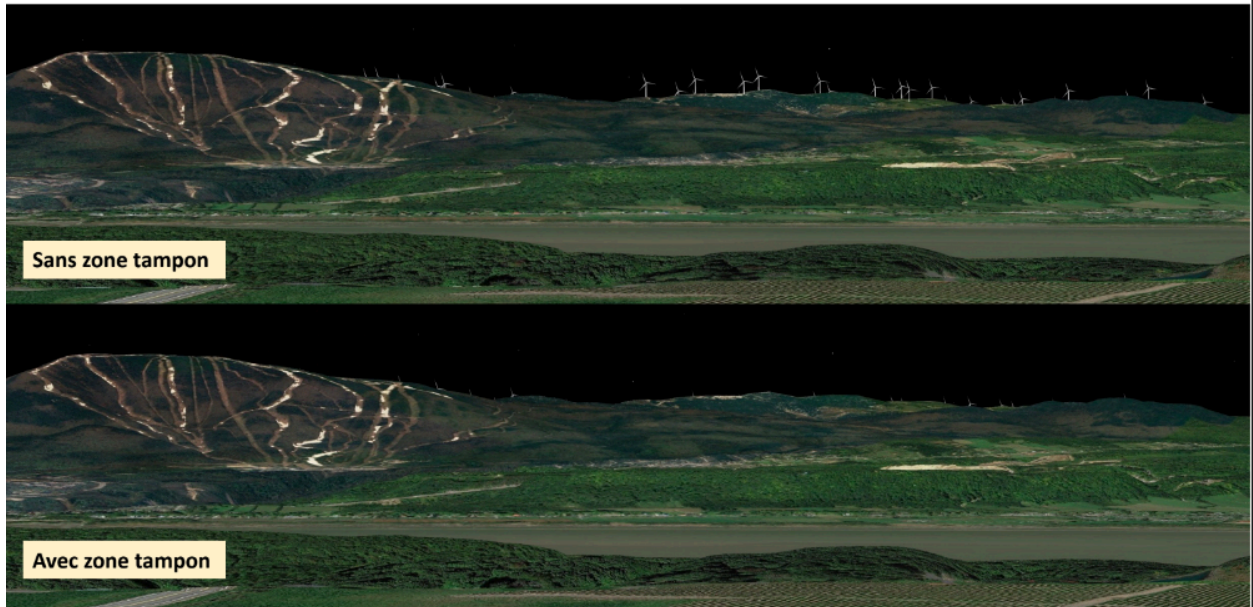


Les impacts négatifs sur le paysage se feront sentir dans toute la région, même jusque de l'île d'Orléans.

Simulations visuelles à partir de St-Famille sur l'île d'Orléans

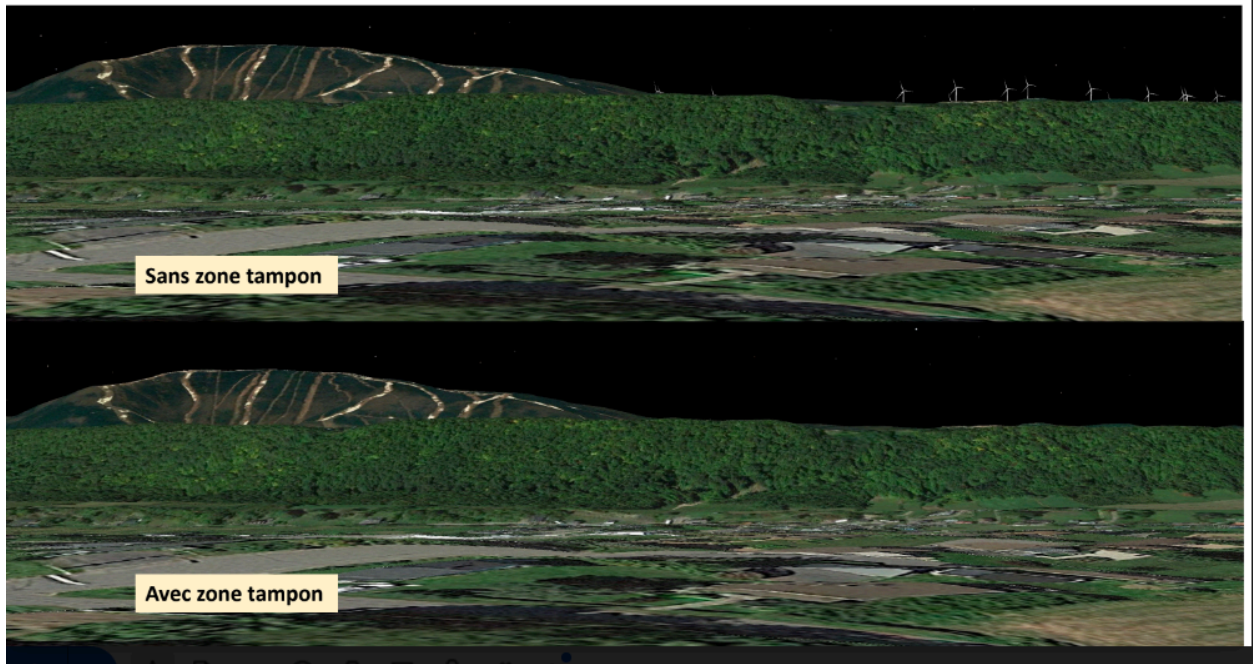


Simulations visuelles à partir de tour d'observation à St-François sur l'Île d'Orléans



Et à St-Joachim

Simulations visuelles à partir du village de St-Joachim



Référence des simulations visuelles: mémoire BAPE Secteur Sud, mars 2024, au mémoire de Gilles Bordeleau et Maggy Meier

Autres pistes de bonifications pour le paysage - (Effet Positif Élevé)

- **1.1.6.2** Désignation d'un paysage exceptionnel sur le plan esthétique, patrimonial et biodiversité (Brisson, 2019), l'intégrer au plan d'aménagement du territoire de la MRC, et adopter des lois pour protéger ce capital naturel. La table de concertation sur les paysages de la Capitale Nationale a déjà qualifié que ces paysages présentent des caractéristiques naturelles exceptionnelles et sont chargés d'histoire. Cette désignation de paysage exceptionnel pourrait aussi venir avec un statut d'aire protégée. (Effet Positif Élevé)
- **1.1.6.3** S'inspirer des pratiques et lois européennes en vigueur qui officialisent davantage les actions pour protéger concrètement le paysage (Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages 1993 et Loi catalane sur la protection, la gestion et l'aménagement du paysage 2005) (Brisson, 2019) (Effet Positif Élevé)
- **1.1.6.4** Reconnaître la valeur économique du paysage, ce qui a été fait au Saguenay-Lac St-Jean, en mettant en place des outils pour appuyer la prise de décision des organisations paramunicipales et municipales ainsi que des aménagistes lors du processus de planification de projets de tout type, de manière à placer le paysage régional au coeur des préoccupations de développement (Tourisme Lac St-Jean, 2022). (Effet Positif Élevé)

Cet outil d'évaluation des projets de développement tiendrait compte de l'impact sur les paysages, de la mise en valeur des paysages, de l'impact sur la population, etc.

L'objectif de cette démarche, qui pourrait être appliqué aux terres du Séminaire de la Côte-de-Beaupré et au Parc du Mont Ste-Anne, est de déterminer les attraits touristiques de la région afin de rivaliser, aux yeux des décideurs, avec des arguments économiques énoncés par les promoteurs industriels (voir Annexe 1 pour consulter les composantes qui établissent la valeur économique totale d'un paysage). Chaque unité de paysage a été qualifiée selon quatre critères objectifs: valeur environnementale, valeur culturelle, valeur esthétique et valeur emblématique. (Tourisme Lac St-Jean, 2022). Cette méthodologie et ces critères devraient servir à effectuer une analyse d'impact environnemental plus complète sur le paysage du projet des Neiges Secteur Sud. En effet, ils ajouteraient un poids relatif et une profondeur holistique afin de qualifier ces impacts visuels importants d'une manière équitable. L'étude d'impact actuelle de l'initiateur

qualifie subjectivement l'impact visuel au sommet du Mont Ste-Anne de « moyen », ce que dénoncent un bon nombre de citoyens. L'impact ressenti est immensément négatif car la communauté lui accorde de grandes valeurs environnementale, culturelle, esthétique et emblématique.

- **1.1.6.5 Zone tampon de 35 kilomètres - (Effet Positif Élevé)**

Il est tout à fait possible d'établir dans un cadre législatif provincial une zone tampon même d'une largeur de 35 km dans laquelle aucunes éoliennes ne pourrait s'ériger. Une zone tampon de cette ampleur sera nouvellement appliquée dans la loi provinciale de l'Alberta. Cette loi agira aussi pour calmer le développement éolien trop rapide, sans cadre législatif le régissant. Le Gouvernement veut s'assurer de ne pas sacrifier les terres agricoles futures, de ne pas avoir un impact négatif économique sur l'industrie du tourisme et désire protéger les paysages exceptionnels (Ljunggren, David; Reuters, 2024) pour les générations futures.

- **1.1.6.6 Éviter la même situation que le rapport final du BAPE de 2012 qui ne contenait qu'un seul petit paragraphe sur le Paysage (Effet Négatif Élevé). La conclusion n'en fait même pas mention malgré les grandes inquiétudes de la population soulevées (BAPE, 2012, Rapport Final Projet des Neiges Seigneurie 4). Je souhaite ardemment éviter une situation similaire dans le projet des Neiges Secteur Sud et que la Commission du BAPE, lors de son rapport final et sa recommandation au Ministère MELCCFP, présente le sujet du Paysage et ses pistes de bonification comme étant un élément central de préoccupations et d'inquiétude de la communauté (Effet Positif Élevé).**

- **1.1.6.7 Revoir l'aménagement du territoire de la MRC (Effet Positif Élevé) pour accorder une zone tampon au Parc du Mont Ste-Anne, au même titre que les autres Parcs dans la MRC. Pourquoi le Parc du Mont Ste-Anne, qui appartient à la SEPAQ, ne bénéficie pas des mêmes conditions d'une zone tampon que les parcs de la Jacques Cartier et du parc MontMorency qui se situent sur le territoire de la MRC, afin d'y éviter le développement d'éoliennes? Cette omission est étonnante de la part de la gouvernance de la MRC et démontre son manque de vision et son manque de cohérence dans la planification et l'aménagement du territoire, ce qui nous amène à la problématique actuelle. (Savary, Anne, Mémoire BAPE des Neiges Secteur Sud, 2024).**

1.2 - CLIMAT SONORE - Effet négatif Élevé

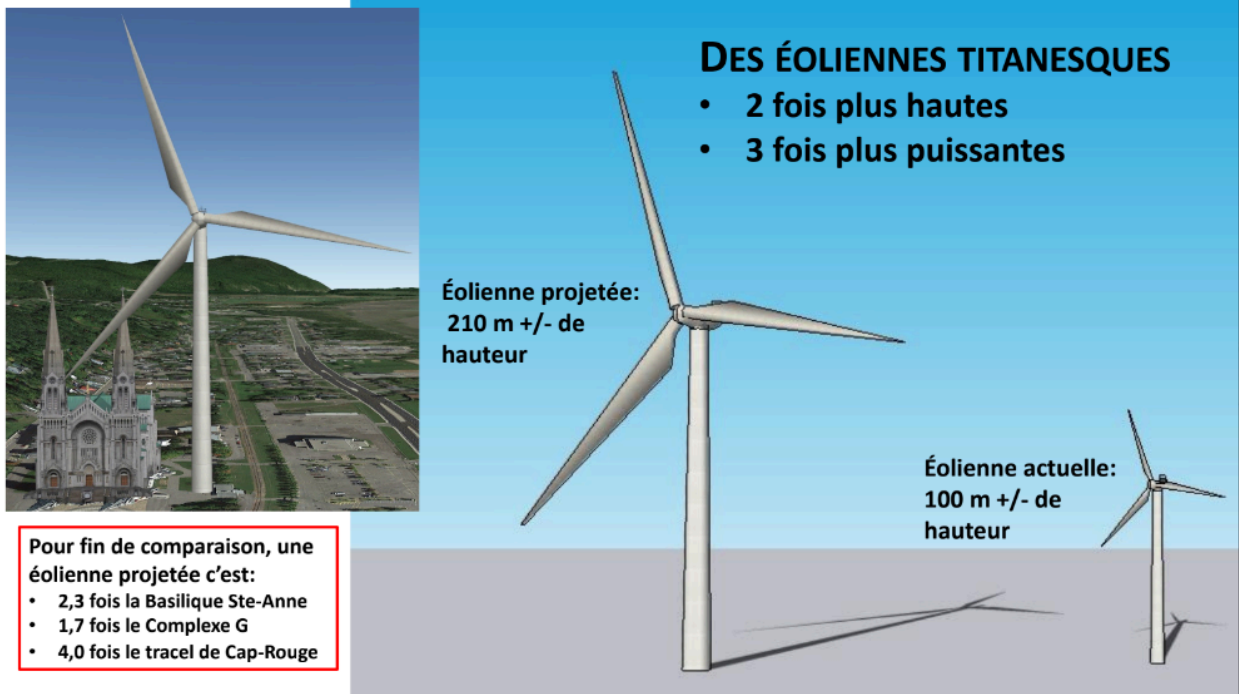
1.2.1 Le principe de précaution

« Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement » (Principe de Développement Durable, Gvt québec, 2006).

Ce principe de développement durable de précaution doit être soulevé lorsqu'il y a une incertitude scientifique sur les risques potentiels d'une dégradation irréversible de l'environnement et de la qualité de vie. Les connaissances empiriques associées à l'exploitation de cette ressource éolienne avec l'immensité des éoliennes (hautes de 200 m) qui seront mises en place sont méconnues et soulèvent des questions d'ordre épistémologique². Les techniques d'exploitation de cette envergure sont trop récentes et les études de cas sont limitées ce qui provoque une inquiétude sur les méthodes et les processus employés lors des tests de son, ainsi que sur les impacts sur l'environnement, sur la santé et la qualité de vie.

Ces éoliennes sont gigantesques tel que nous pouvons le constater sur l'image ci-dessous en la comparant avec la basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré, près du Mont Ste-Anne.

² Épistémologie: étude critique des sciences, destinée à déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée. En lien direct avec la théorie de la connaissance qui étudie la constitution des connaissances valables (LeRobert)



Référence: Teaser Éoliennes 14 nov 2023.pdf

Positionnements fictifs d'éoliennes dans le contexte urbain de la ville de Québec



Les connaissances scientifiques acquises et disponibles sur les risques environnementaux ainsi que sur la santé et qualité de vie ne peuvent pas être parfaitement véridiques. Elles doivent être appuyées par des justifications solides qui s'approchent le plus possible de la vérité. Le principe de falsification de Karl Popper rappelle qu'il suffit d'un seul événement pour réfuter une théorie scientifique. Les théories ou les connaissances peuvent être falsifiées, mais jamais validées (Popper K., 1963). Pour Karl Popper, une théorie n'est scientifique que si elle prend le risque d'être infirmée par un test expérimental. Par conséquent, aucune théorie, même la plus parfaitement établie dans la communauté scientifique, n'est guère à l'abri d'une éventuelle réfutation ultérieure. Dans ce cas-ci, les scientifiques n'ont pas démontré hors de tout doute raisonnable, preuves à l'appui, qu'il n'y aura pas de sons de basses fréquences ou d'infrason émis par ces éoliennes hautes de 200 m qui viendront potentiellement affecter la qualité de vie des riverains. Il faut savoir que lorsque leur intensité est suffisamment élevée, la distance de propagation peut être très importante (AtkinsRealis, 2024). Dans un endroit où il n'y a aucun bruit ambiant (tel est le cas dans les Terres de la Seigneurie et du Parc du Mont Ste-Anne), les sons de basses fréquences peuvent être portés sur de plus grandes distances. 'Dans ce cas-ci, on est effectivement dans un milieu très calme où ... ça peut potentiellement occasionner plus de dérangements' (BAPE, Gauthier, Mathieu, INSPQ, 5 février 2024).

De plus, le bruit généré par un parc éolien varie en fonction du nombre d'éoliennes, de leur puissance et de leur disposition (rapport du BAPE, 2012, Seigneurie Beaupré 4). Or, l'effet cumulatif des éoliennes gigantesques des 4 phases accumulées adjacentes pourrait causer un climat sonore jamais vécu auparavant, vu qu'il constituerait le plus gros parc éolien au Canada et le deuxième au monde. Aucune étude n'a été complétée avec cette quantité d'éoliennes gargantuesque rassemblées dans un même endroit. Donc, il manque des preuves empiriques (ou des connaissances valables) dans l'équation afin de prendre une décision éthiquement responsable et durable pour que la qualité de vie des générations présentes et futures ne soit pas perturbée par les impacts biophysiques et sonores de l'exploitation de ce gros parc éolien. « Le faible nombre d'études ne permet pas de conclure quant à l'importance relative de ces facteurs qui pourraient exercer une influence plus grande sur le dérangement que le bruit des éoliennes en soi, ce qui reste à confirmer » (INSPQ, Mathieu Gauthier, Stéphanie Potvin). De plus, l'INSPQ site qu'il y a des chercheurs qui ont émis différentes hypothèses pour essayer d'expliquer les symptômes (physiques) qui sont rapportés par des citoyens qui habitent à proximité d'éoliennes,

puis qui attribuent ces symptômes-là à l'exposition basse fréquence, mais jusqu'à maintenant, il n'y a rien dans la littérature scientifique pour vraiment appuyer ces hypothèses-là' (BAPE, Gauthier, Mathieu, INSPQ, 5 février 2024).

1.2.2 Pistes de bonification :

- Moratoire de deux ans au minimum du projet des Neiges Secteur Sud (effet positif élevé);
- Installer les éoliennes ailleurs que près du centre récréotouristique et des habitations (effet positif élevé) ;
- BAPE Générique pour réglementer le développement de la filière énergétique québécoise d'éolienne (effet positif élevé) ;
- Zone tampon de trois kilomètre au minimum (effet positif moyen); Zone Tampon de 35 km (effet positif élevé);
- Études scientifiques avec éoliennes de 200 m et avec le volume dans le même regroupement (l'effet cumulatif à analyse et à tester) (effet positif moyen):
Par principe de précaution et d'accès au savoir, un moratoire permettrait de mettre le temps nécessaire pour trouver des façons de réfuter l'hypothèse que le climat sonore du regroupement massif de ces éoliennes gigantesques ne viendra pas diminuer la qualité de vie des riverains. De nouvelles études devraient être menées avec les éoliennes hautes de 200 m (et non de 120 m comme les études réalisées en 2013). Il serait donc de mise d'établir des critères de validations et de justifications de la connaissance scientifique qui sauraient fort probablement satisfaire les attentes des parties-prenantes et ainsi adresser leurs inquiétudes sur la santé et qualité de vie.

2 - PILIER SOCIAL:

2.1 ACCEPTABILITÉ SOCIALE - (Effet négatif élevé)

2.1.1 Principe de participation et d'engagement, équité et solidarité, accès au savoir

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont essentielles pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique (Principe de Développement Durable, Gouvernement du Québec, 2006).

Le principe d'accès au savoir stipule que « les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable ». (BAPE, Seigneurie 4, 2012)

Le manque de transparence de la municipalité, de l'initiateur et le processus anti-démocratique perpétué par la MRC afin d'appuyer le projet Secteur Sud soulève des questions fondamentales sur la démocratie, la participation et l'engagement et l'accès au savoir de la communauté. Aucune bonne pratique n'a été suivie pour obtenir l'acceptabilité sociale de la communauté riveraine au sujet du projet Éolien Secteur Sud, pas de consultation de la population (à l'exception d'une séance de l'initiateur en Novembre 2023), pas de concertation, pas de négociation, et pas d'encadrement. La Municipalité de Saint-Ferréol-Les-Neiges a voté pour appuyer le projet dans une séance extraordinaire du conseil une heure avant la tenue de l'audience du BAPE du 5 février 2024 à 19h. Cette séance extraordinaire a été planifiée la veille, le dimanche matin le 4 février, annoncée sur le réseau social Facebook avec aucun ordre du jour spécifique.

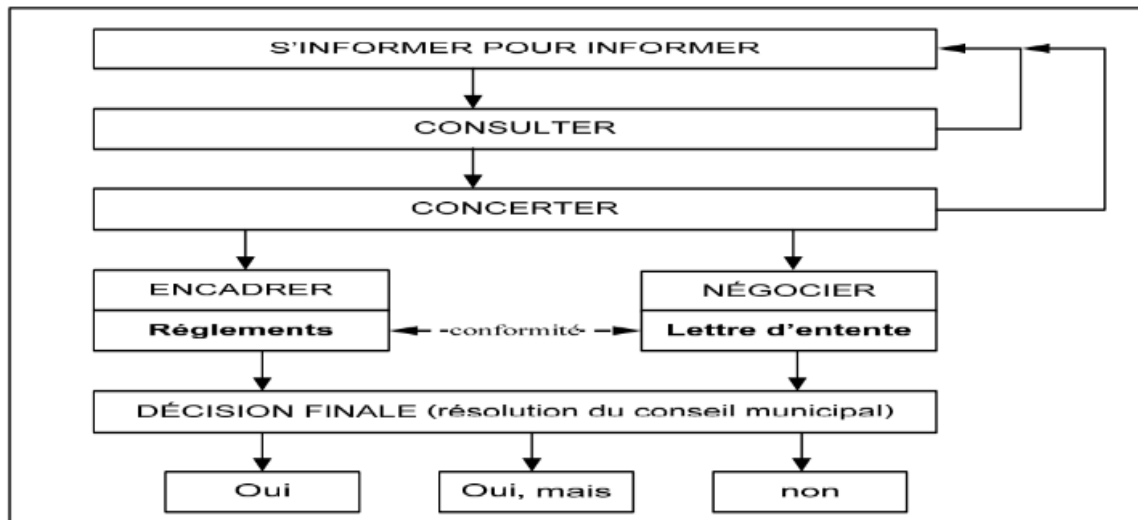
2.1.2 Pistes de Bonification :

• 2.1.2.1 Cadre législatif pour l'acceptabilité sociale - (Effet Positif Élevé)

Des chercheurs universitaires proposent une démarche pour atteindre, ou non, une acceptabilité sociale pour des projets d'éoliens au Québec (Feurtey, Saucier, Côté, Jean, 2010). Cette recherche servirait de base de connaissance pour mettre en place un processus d'acceptabilité sociale dans un cadre législatif.

Les élus municipaux ont un grand pouvoir décisionnel et d'influence face à l'initiateur dans ce genre de projet de développement, en amont de l'appui officiel de la MRC³. Les élus se doivent de consulter leur population et de suivre un processus démocratique pour obtenir cette acceptabilité sociale. Voici le schéma conceptuel que les chercheurs proposent. (Feurtey, Saucier, Côté, Jean, 2010)

Figure 2 : Schéma conceptuel de la prise de décision locale



(ref: Feurtey, Saucier, Côté, Jean, 2010)

Dans le cas où l'éthique de discussion est respectée, elle favorise l'acceptation sociale du projet. La population a alors un sentiment d'écoute plus grand et un niveau de frustration probablement moins élevé. Le gouvernement élu se doit de représenter les intérêts du public et non ceux de

³ Les municipalités ont dit non à l'implantation d'éoliennes à Warwick et St-Albert, ce qui a réduit les ambitions du promoteur (Lapresse, Les Coûts de l'éolien s'envolent, Hélène Baril, Oct 2023)

l'industrie éolienne privée, ni d'Hydro-Québec. Cette entrave à ce principe est clairement dénotée en constatant que les intervenants du projet des Neiges Secteur Sud n'ont démontré aucune ouverture d'esprit à la discussion au BAPE et protègent fermement leurs intérêts financiers au détriment de ceux des riverains. La mise en place d'un cadre législatif et de métriques pour mesurer l'acceptabilité sociale est très souhaitable pour favoriser le respect des principes de développement durable axés sur le pilier social (équité sociale, accès au savoir, solidarité...). (Effet Positif Élevé)

- **2.1.2.2 Appliquer les recommandations du BAPE faite en 2016 - (Effet Positif Élevé)**

Le rapport du BAPE # 323, sommaire, page xi et xii, mentionne que les critères d'acceptabilité sociale sur lesquels Hydro-Québec se basait étaient déficients et devaient être revus. Hydro-Québec exige des promoteurs une preuve d'acceptabilité sociale de leur projet, sous la forme d'un vote certifié des conseils municipaux et des MRC concernées' (La Presse, Oct. 2023). « Advenant de nouveaux appels d'offres pour des parcs éoliens, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles devrait prévoir un critère d'évaluation relatif à l'appui de la population concernée par le projet, qui soit basé sur une mesure objective. En outre, la directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'un promoteur doit réaliser devrait exiger une mesure objective de l'opinion et des préoccupations de la population visée par un projet » (BAPE #323, p: 12 de 193). Un moratoire permettrait de mettre en place ces recommandations du BAPE et ce processus d'acceptabilité sociale démocratique.

2.2. PRINCIPE DE SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE - (Effet négatif élevé)

Ce principe souligne que la protection de la santé et de l'amélioration de la qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable (Gouvernement du QC, Développement durable Environnement et Parc, 2004). Ce principe, qui est essentiel et primordial, pourrait s'expliquer selon l'éthique anthropocentrique où les humains ont une valeur intrinsèque, ont des droits et héritent donc de responsabilités face à la vie humaine qui se

justifient par la rationalité de l'homme. L'homme désire protéger la nature, car elle possède une valeur instrumentale pour lui et il souhaite ainsi la préserver pour les générations futures (Singer, 1993). Ceci se rapproche de l'éthique environnementale et du mouvement de l'écologie douce qui prône de protéger l'environnement sauvage pour permettre aux humains d'aujourd'hui et des générations futures de profiter des plaisirs qu'elle offre (Singer, 1993), des biens et des services qu'elle procure et ainsi de répondre au bien-être, à la santé et à une bonne qualité de vie au service de l'homme. Le projet dans sa forme actuelle selon les éléments soulevés dans le mémoire = Effet Négatif Élevé

2.1.1 Pistes de bonification :

- Moratoire d'au moins deux ans sur le projet des Neiges Secteur Sud ;
- BAPE Générique pour réglementer le développement de la filière énergétique québécoise d'éolienne ;
- Zone tampon d'au moins 3 km, voire 35 km.

3 - PILIER ÉCONOMIQUE

3.1 Principe de pollueur-payeur - (Effet négatif élevé)

Le principe de développement durable de pollueur-payeur mentionne que « les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci (Principe de Développement Durable, Gvt québec, 2006).

3.1.1 Démantèlement : Fonds prévus (inconnus) pour le démantèlement ne sont pas garantis - (Effet négatif élevé)

L'initiateur s'est « engagé » à assurer le démantèlement du parc éolien Des Neiges-Secteur sud ainsi que la remise en état du site, et d'en assumer tous les frais. Mais l'initiateur ne semble pas avoir de fonds prévus pour le démantèlement (BAPE Secteur Sud 5-6 février). Aucune garantie financière n'est prévue. Il n'est régi par aucune loi garantissant la disponibilité des fonds lors de

cette étape cruciale de projet. Un gros risque en découle: À qui reviendrait la responsabilité de démanteler le parc éolien dans le cas d'une faillite de l'initiateur ? La municipalité ? la MRC ? Hydro-Québec ? Il y a un manque de vision et de gouvernance.

3.1.2 Piste de bonification démantèlement - (Effet Positif Élevé)

- **Cadre législatif à instaurer entourant la planification des coûts de démantèlement (effet positif élevé).** Il est impératif pour l'initiateur de prévoir et garantir les coûts nécessaires ajustés/actualisés avec une inflation anticipée sur une période de 30 ans et de mettre ces fonds en fiducie pour s'assurer de pouvoir effectuer ce démantèlement indépendamment de la situation financière dans laquelle se trouve la compagnie dans 30 ans. Ceci assurerait la disponibilité des fonds le moment venu de démanteler le parc éolien. L'initiateur n'est pas à l'abri d'une faillite. Et même s'il mentionne être une entreprise québécoise responsable, bien implantée au Québec, solide financièrement et pour qui il est impératif de permettre au milieu de reprendre son état naturel (Boralex, BAPE, 8 février), rien ne garantit la disponibilité des fonds à cette étape du projet.

Il serait d'autant plus essentiel d'appliquer cette piste de bonification, car les coûts de démantèlement pourraient être gigantesques. Selon une étude réalisée en 2007, par le Groupe éolien de l'UQAR 26 (La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent, 2007, p: 86 de 98) il faudrait prévoir un investissement minimal de 100 000 \$ par MW installé pour le démantèlement en dollar de 2007. Avec 400 MW, en 2050, le coût de 100K\$/MW en 2007 vaudrait environ 282K\$/MW (calcul inflation moyenne de 2,5 %). Ceci correspond à des coûts totaux de **112 800 000 \$** pour le Secteur Sud seulement. De plus, en 2007, les éoliennes étaient beaucoup plus petites (100-120m) que les modèles utilisés dans le projet des Neiges Secteur Sud (200m). Et selon l'étude, cet estimé est conservateur. Les estimés pour démanteler les trois phases (1200 MW) en 2050, serait d'environ **337 000 000 \$**.

Est-ce que la MRC ou Hydro-Québec sera prisonniers de 300 éléphants blanc dans la Seigneurie de Beauré en train de rouiller dans 25-30 ans car l'initiateur aura fait faillite et qu'il n'y aura pas de fonds réservés pour cette activité ?

La réponse de Boralex à cette question ne garantit en aucun cas que l'entreprise sera encore en activité dans 30 ans, ni Énergir, et ni Hydro-Québec.

Les coûts en mise en garantie pour le démantèlement devraient faire partie de la portée du cadre législatif que le Gouvernement devrait mettre en place pour le développement de la filière éolienne.

Le gouvernement de l'Alberta a soulevé les mêmes inquiétudes, mais prendra concrètement action et intégrera dans un cadre législatif une obligation aux initiateurs des projets d'énergie renouvelable à mettre des fonds ou collatéraux en garanties pour le démantèlement des projets. **'The government, citing concerns about the cost of cleaning up renewables projects once they have shut down, says developers will have to put up a bond or security'**⁴ (Ljunggren, David; Reuters, 2024).

3.2 Redevances - (Effet négatif moyen)

Les redevances aux particuliers doivent être également considérées dans l'équation. Un moratoire permettrait aux citoyens de s'interroger à quel prix minimal l'exploitation serait viable et acceptable pour eux. Les ententes sur les redevances ne sont pas conclues, encore moins ce que la MRC fera avec cet argent et quelle sera la division de ces redevances pour la municipalité riveraine (Saint-Ferréol-les-Neiges) qui subira les plus grosses conséquences du projet des Neiges Secteur-Sud. Des impacts environnementaux accompagneront inévitablement ces activités. Elles pourraient potentiellement dégrader et déranger d'autres activités économiques dans la région. Il suffit de déterminer le niveau acceptable et équitable des redevances versées par les industries pour dédommager les citoyens afin de tendre vers une acceptation et une équité sociale.

Reste que le projet est chapeauté par un initiateur privé. La richesse créée par ledit projet ne contribuera guère à diminuer le fardeau d'endettement pour les générations futures, et ne sera pas investie dans le Fonds des générations ni dans des projets d'envergure sociale. Oui, il y a des redevances de prévues, mais elles ne représentent pas des montants faramineux (environ 80 Millions de \$ sur 30 ans aux dernières nouvelles). Certes, elles pourront contribuer

⁴ *Texte intégral de l'article en Annexe 3*

économiquement au budget annuel de la MRC, mais à quel coût réel des deux autres piliers du développement durable?

3.3 ALTERNATIVES au projet Secteur Sud - Pistes de bonifications (Effet positif élevé)

Les technologies alternatives pour la production d'énergie renouvelable pourraient être mises davantage de l'avant pour répondre aux besoins de la transition énergétique d'Hydro-Québec. Ces alternatives pourraient contribuer d'une manière importante à limiter les besoins d'implanter des projets d'éoliennes dans des milieux naturels vierges, et ainsi pourrait atténuer plusieurs des enjeux de développement durable.

Hydro-Québec, dans son plan d'action 2035, stipule qu'ils « devront explorer toutes les options offertes par les nouvelles technologies, en prenant en compte les critères du développement durable, pour produire l'électricité la plus verte, socialement acceptable et abordable possible » (Plan d'action 2035 - Vers un Québec décarboné et prospère, Hydro-Québec, P: 13 de 28). Le « socialement acceptable » semble faire partie des priorités du plan 2035, mais nous pourrions nous poser la question sur leur réelle position dans ce dossier d'éoliennes Secteur Sud.

Hydro-Québec et le Gouvernement devraient apprendre des erreurs du passé et éviter à nouveau une situation comme la Romaine dans laquelle sur le rapport d'étude d'impact, comportait seulement une page sur mille, et l'alternative a été écartée en un paragraphe. (Guide Citoyen du Droit Québécois de l'environnement, p: 77 de 232). *Il s'agissait pourtant d'un enjeu essentiel pour la population, comme l'ont démontré les audiences publiques subséquentes. Avec la réforme de la LQE adoptée en 2017, on a voulu répondre à cette préoccupation et permettre une consultation préalable sur le contenu des directives données au promoteur pour réaliser son étude d'impact.* (Guide Citoyen du Droit Québécois de l'environnement, p: 77 de 232).

On rappelle que l'initiateur ne présente aucune solution alternative au projet des Neiges Secteur Sud dans son étude d'impact environnemental.

- **3.3.1 Re-Powering (Signoret, 2024) (Effet Positif Moyen)**

Remplacer les éoliennes des parcs éoliens initiaux (Seigneurie Beaupré 2-3-4) de 2 MW par des éoliennes plus puissantes (5-7 MW ?) pour augmenter la puissance totale et éviter ainsi la construction de nouveaux sites d'éoliennes. Tester en même temps le démantèlement des petites éoliennes. Et tester les nouvelles éoliennes géantes pour le climat sonore.

Solution alternative intéressante pour optimiser le manque à gagner en MW dans la mise en place de la zone tampon de trois km.

- **3.3.2 Développer une production hybride des réservoirs hydro-québécois (Effet Positif Élevé)**

Louis-Gilles Francoeur, ex-président du BAPE, le mentionne clairement : Le Québec pourrait probablement se passer pour au moins une génération d'aménager de nouveaux cours d'eau, petits et grands, ainsi que de désenclaver et développer de nouveaux parcs éoliens dans des milieux naturels vierges ou habités s'il mettait en place un plan d'intégration et d'optimisation des énergies éolienne et hydraulique, autour et dans ses réservoirs hydroélectriques actuels, concentrant à la fois les impacts et les bénéfices de cette production dans des milieux déjà artificialisés et peu habités. La productivité de ces méga-éoliennes serait très intéressante, en énergie et en puissance, dans et autour des réservoirs hydro-québécois. Cette alternative aurait beaucoup moins d'impacts visuels et sonores que de les installer dans des milieux périurbains (Francoeur, LeDevoir, 2024), comme dans les terres de la Seigneurie. De plus, Hydro-Québec estime que l'énergie éolienne est un bon complément à l'énergie hydro-électrique. (Hydro-Québec BAPE, 2024). Pourquoi ne pas capitaliser sur cette opportunité de développer cette éolienne sur des sites déjà aménagés à cet effet (et déjà industrialisés), loin des centres naturels vierges récréotouristiques, comme le Mont Ste-Anne et les Terres de la Seigneurie ?

Deux spécialistes établissent à plus de 900 TW l'énergie éolienne qu'on peut présentement « stocker » dans les réservoirs actuels d'Hydro-Québec, soit neuf fois plus que les 100 TW dont Québec prétend avoir besoin dans la prochaine décennie pour satisfaire l'appétit des voitures électriques, de la filière des batteries et d'autres projets industriels. (Francoeur, LeDevoir, 2024)

- **3.3.3 Efficacité énergétique (Effet Positif Élevé)**

Pourquoi favoriserait-on la dégradation de l'environnement, pourquoi saccager le paysage, favoriser l'industrie privée dans une industrie sans cadre législatif, et ne pas tenir compte de l'acceptabilité sociale ? Pourquoi produire une énergie éolienne qui coûtera plus cher que le coût du KWh économisé avec l'efficacité énergétique ?

Les efforts actuels d'Hydro-Québec ont sauvé 1,8 TW. Cependant, il y a un potentiel d'économie de 20 à 40 TW en efficacité énergétique (J'AIME Hydro - 2016). Des efforts supplémentaires immédiats pourraient être faits pour accélérer cette efficacité énergétique, qui contribuerait davantage à réduire les GES, répondrait aux besoins contractuels d'exportation et éviterait aussi des projets comme les éoliens qui défigurent le paysage naturel. Cette discussion visant la sensibilisation de la population pourrait s'avérer bénéfique sur la réduction de la demande globale énergétique. Conséquemment, la quête de nouvelles sources d'énergie non conventionnelles, provenant des éoliennes, ne serait plus autant essentielle pour répondre à la demande énergétique.

Le plan d'action d'Hydro-Québec 2035 mentionne qu'une des cinq priorités est bien et bel l'efficacité énergétique : faire preuve d'innovation pour encourager notre clientèle à considérer l'électricité comme une ressource précieuse qui mérite que tous et toutes collaborent avec nous pour mieux la consommer.

« Le KWh le moins cher est celui qu'on économise » (PodCast J'AIME HYDRO, 2016). Selon les études il coûte 2,5 cents/KWh⁵ (Hydro-Québec, 2023) ce qui s'avère d'environ 300 % (voire plus) de moins dispendieux que le coût de production de l'électricité avec les éoliennes (6,5 cent/KWh selon les estimations d'Hydro-Québec). Pourquoi ne pas explorer davantage cette option afin d'augmenter davantage les efforts en efficacité énergétique ? On se doit de récupérer l'énergie qui existe déjà mais qui est mal consommée et qui coûte moins cher, plutôt que d'en produire une nouvelle à partir d'une nouvelle source (éolienne) à coûts supérieurs.

⁵ Hydro-Québec, (2023), Plan d'approvisionnement 2023-2032, Réponse d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'Électricité, à la demande de renseignement No1 du ROEE (document PDF)

- **3.3.4 L'énergie solaire (Effet Positif Élevé)**

La technologie progresse rapidement dans l'énergie solaire. Pourquoi ne pas investir davantage dans cette filière énergétique ? Sur les toits des bâtiments (résidentiels, commerciaux, industriels) le potentiel est énorme et l'espace est déjà disponible sans impacts sur le visuel ni sur le paysage. Les heures d'ensoleillement optimal peuvent être converties en potentiel photovoltaïque en tenant compte des pertes lors de la conversion en électricité. Le Québec aurait le potentiel de fournir 27 TW en électricité (Croteau, Radio-Canada, 2024). Nul besoin d'acceptabilité sociale pour implanter des panneaux solaires sur les toits des bâtiments, pas de nouvelles lignes haute tension à installer. Pourquoi ne pas favoriser cette approche avant de se lancer dans des projets comme celui des éoliennes ? Évaluer des alternatives de source d'énergie avec moins de problèmes au niveau de l'acceptabilité sociale et avec un coût de production moins élevé que celui de l'éolien (l'énergie solaire, par exemple). À mesure que le coût et la complexité d'intégration de l'énergie éolienne augmentent, le potentiel solaire devient plus intéressant pour le Québec. (La Presse, Octobre 2023, L'aube du Solaire ?).

Plusieurs avantages du solaire : Coût bas, aucune ligne de raccordement de haute tension à construire = coût global de projet moins élevé. Pas d'acceptabilité sociale requise si on utilise les toits des bâtiments. Il a été estimé que seulement sur le toit d'un édifice comme celui de l'usine Northvolt, il y aurait un potentiel de 10 MW uniquement grâce à l'énergie solaire.

Pourquoi ne pas intégrer cette technologie dans les normes de construction (dans le code de bâtiment du Québec ?)

- **3.3.5 Éoliennes offshore (France et États-Unis) (Effet Positif Moyen)**

Une solution à analyser davantage. Selon le World Energy Outlook special report, le 'Offshore wind is a rapidly maturing renewable energy technology that is poised to play an important role in future energy systems.' (IEA, 2019)

Les possibilités sont multiples et réalisables: Le premier parc éolien 'Off Shore' a été implanté en 2024 aux États-Unis au large de New York avec 132 MW (Offshorewind.biz, 2024).

4 - CADRE LÉGISLATIF NORMATIF QUÉBÉCOIS INEXISTANT (Effet Négatif Élevé)

4.1 Pistes de bonification:

- Moratoire projet des Neiges Secteur Sud (Effet Positif Élevé)
- BAPE GÉNÉRIQUE sur le développement de la filière éolienne (Effet Positif Élevé)
- Établissement de lois qui encadrent le développement des éoliennes (Effet Positif Élevé)
- Zone Tampon de 35 km (Effet Positif Élevé)

Le moratoire permettrait de prendre le temps nécessaire pour organiser un BAPE Générique afin de définir un système législatif normatif (code de conduite), inexistant à l'heure actuelle pour développer la filière énergétique éolienne. Ce type de système éthique et normatif pourrait encadrer les activités de cette industrie afin de réduire au maximum les impacts biophysiques et environnementaux pour ainsi s'assurer que le niveau de qualité de vie et de santé actuelle des citoyens ne soit pas affecté par l'exploitation de la ressource éolienne. Le gouvernement devra s'assurer que ce code soit complet et que l'industrie soit informée et sensibilisée afin d'éviter des situations inacceptables comme celle du projet des Neiges Secteur Sud.

L'éthique conséquentialiste (éthique conséquentielle) a un rôle d'inciter les parties-prenantes à respecter ces normes, sans quoi, les conséquences d'agir à l'encontre de ce cadre réglementaire devrait entraîner de graves pénalités. Celles-ci peuvent être de plusieurs natures : financières ou pénalités sur les quotas d'exploitation, pour n'en nommer quelques-unes. Peut-être même aller jusqu'au démantèlement des éoliennes en cas de non-respect des lois ou du cadre législatif. Peu importe la nature de la conséquence, son coût total doit d'être supérieur à celui de respecter les règles établies au sein du cadre normatif afin d'inciter son application.

Il suffit d'encadrer efficacement le développement de cette industrie dotée d'une réglementation sévère renforcée par des instances d'autorités supérieures. Celles-ci doivent être responsables d'assurer le bon déroulement des activités d'exploitation de cette ressource. Ce système normatif de type conséquentialiste offrirait un cadre d'éthique de travail légal qui saurait rassurer la population à propos des enjeux soulevés de l'implantation d'un parc d'éoliennes. Un moratoire

démontrerait que le gouvernement travaille dans les intérêts du public et qu'il fait preuve de transparence dans la gestion de ses actions publiques. Du coup, il respecterait les principes d'une démocratie représentative où le gouvernement se doit d'être à l'écoute de la population qui l'a élu au pouvoir. L'acceptabilité sociale du projet serait favorisée et respecterait d'emblée les principes de l'éthique de discussion. Les instances gouvernementales doivent tenir compte du principe que l'environnement constitue désormais le facteur limitant du développement économique⁶.

Ce n'est pas d'hier que l'on demande un moratoire sur le développement éolien (et en faire un BAPE Générique). Rivière du Loup 2006 : ...conférence pour exiger un moratoire sur le développement de l'éolien au Québec afin de permettre le lancement d'une vaste consultation publique sur la question. « Ça n'a pas de bon sens. C'est un développement sur le modèle de la colonisation. C'est l'anarchie totale ». (Le Devoir, Dutrisac, 2006)

- **4.2 Piste de bonification législative : Proposer un nouveau modèle de financement des études d'impacts environnementaux (Effet Positif élevé)** qui pourrait éliminer les apparences de conflits d'intérêts. L'initiateur engage généralement des firmes de génie-conseil spécialisées qui peuvent aussi avoir intérêt à ce que le projet soit autorisé puisqu'elles pourraient aussi recevoir des contrats pour le réaliser. Il est évident qu'une étude d'impact remettant en question la réalisation du projet ne serait jamais déposée au ministère par le promoteur (Guide Citoyen du Droit Québécois de l'environnement, p. 76 sur 232).

Même si la firme externe a un code de déontologie à respecter, reste que celui qui la finance est l'initiateur. Le moratoire devrait se pencher sur un modèle de financement neutre pour la production de ces études d'impacts essentielles dans la prise de décision de l'implantation d'un parc éolien ou non dans la région. Par exemple, les études d'impact pourraient être mandatées et gérées par la Municipalité ou préférablement une tierce partie indépendante. L'initiateur financerait cette étude par le biais d'une fiducie par exemple, mais il n'y aurait pas d'interactions entre l'initiateur et l'entreprise réalisant les études d'impacts environnementaux (Dumas BAPE projet éolien Seigneurie secteur 4 - 2012).

⁶ Passet et Daly

Dans le cas du projet Seigneurie Phase 1, le ministère de l'Environnement du Québec s'est déjà montré insatisfait des devoirs faits par Boralex dans ses études d'impacts sur l'environnement. (Lapresse, Janvier 2024, Seigneurie Beaupré Phase 1).

Autres pistes de bonification législatives:

- **4.3 Piste de Bonification législative - Démantèlement (Effet positif Élevé):** Proposer un nouveau modèle légal de garantie des coûts pour le démantèlement d'un parc éolien (consulter section : 3.1.2 Piste de bonification démantèlement - (Effet négatif faible)
- **4.4 Piste de bonification législative - paysage :** Consulter section 1.1.6 Pistes de bonifications pour le paysage. Zone tampon de 3 km = Effet Positif Moyen. Zone Tampon de 35 km = Effet Positif Élevé.
- **4.5 Piste de bonification législative - acceptabilité sociale (Effet Positif Élevé) :** Consulter section 2.1.2 Pistes de Bonification

5 - CONCLUSION

Tout compte fait, le projet dans son état actuel n'est pas acceptable pour la société. Un moratoire d'une période de deux ans au minimum sur le projet éolien des Neiges Secteur Sud s'avère être la recommandation optimale à proposer au gouvernement. Il offre l'opportunité d'analyser la situation de fond en comble et de s'assurer que l'exploitation de cette ressource dans les terres du Séminaire se fasse dans le cadre d'un système normatif de type conséquentialiste (à mettre en place pendant le moratoire), appuyé par un code de conduite sévère basé sur les principes de développement durable et une loi sur les éoliennes. Une position de durabilité forte est de mise pour favoriser l'équilibre entre les trois piliers, et non de prioriser le pilier Économique au détriment des piliers Social et Environnemental. Le gouvernement doit se donner les moyens d'arriver à ses fins et un BAPE générique serait une solution importante à envisager dans la période du moratoire. De ce fait, j'interpelle également la vérificatrice générale⁷ de se pencher

⁷ Vérificatrice Générale et commissaire au Développement Durable
<https://www.vgq.qc.ca/fr/organisation/commissaire-developpement-durable>

sur ce dossier du Secteur Sud, mais aussi du développement de la filière énergétique québécoise de l'éolien, par l'entremise du commissaire au développement durable. Sachez que plusieurs groupes de citoyens, dont le groupe Vent d'élus, propose une approche similaire : Il demande de « repenser le modèle de développement de la filière éolienne », notamment en confiant au BAPE un mandat générique, comme ce fut le cas en 2011 pour l'exploitation des gaz de schiste.'(JDQ 11 février 2024).

De plus, une discussion sociale sur la transition énergétique québécoise doit avoir lieu. Il faut arrêter de prendre des décisions structurantes pour l'avenir de la société sans consulter la population (La Presse, Audet, 2024). Plusieurs alternatives énergétiques très intéressantes ont été proposées dans les pistes de bonification. Il est essentiel d'étudier et de proposer les alternatives énergétiques ayant moins d'impacts environnementaux afin de répondre aux besoins en énergie d'Hydro-Québec. Conséquemment, les débats publics sur l'exploitation éolienne pourraient potentiellement être évités et le capital naturel québécois pourrait être davantage préservé.

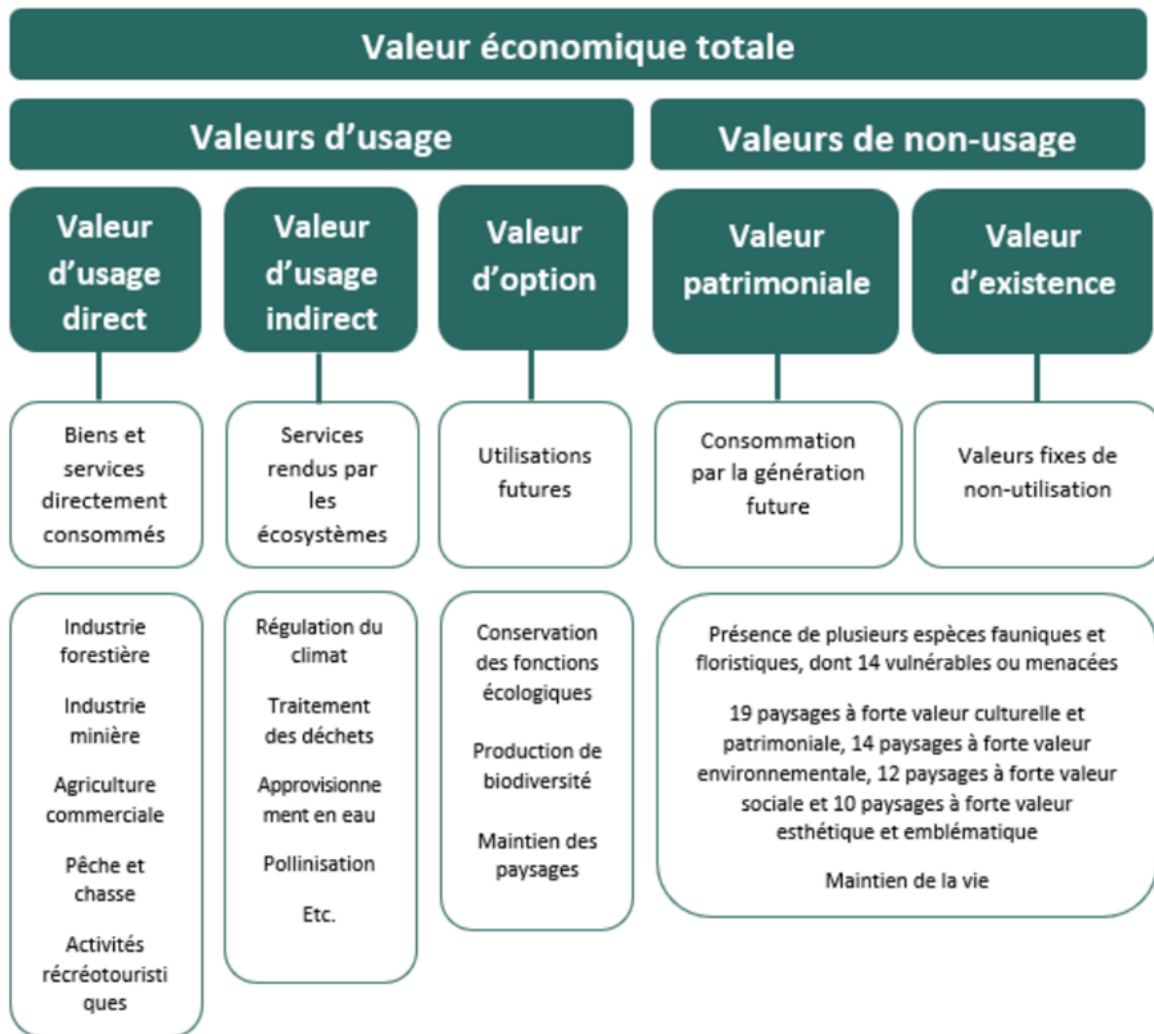
Dans le cas où le moratoire n'est pas décrété (ce qui serait une grave erreur), il existe suffisamment de questions non-résolues et de principes de développement durable qui ne sont pas respectés: protection du patrimoine culturel et paysage, principe de précaution, accès au savoir, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale, efficacité économique, pollueur-payeur, et protection de l'environnement pour recommander minimalement et fortement au gouvernement, la mise en place d'une zone tampon de trois km afin d'atténuer partiellement l'impact négatif élevé sur le paysage, le climat sonore et la qualité de vie des riverains et aussi minimiser l'impact socio-économique sur l'industrie récréotouristique locale. Cette mitigation viendrait pallier une absence d'alternatives au projet dans son état actuel. Sachez par contre que cette piste de bonification contribue à améliorer l'impact vers un Effet Positif Moyen.

Il existe plusieurs pistes de bonifications ayant des effets positifs élevés que l'on devrait considérer, et le moratoire est le moyen le plus efficace que le gouvernement doit se donner pour arriver à ces fins. Car une fois le projet dans sa forme actuelle entamé, les impacts négatifs élevés seront permanents sur l'environnement, la faune et la flore, le milieu naturel, le paysage. Ces impacts indésirables perturberont profondément la santé et la qualité de vie de notre communauté d'aujourd'hui et celle des futures générations.

ANNEXES

Annexe 1 - Figure 1 - Composantes pour établir la valeur économique totale d'un paysage

Référence: Valeur économique et sociale des paysages du Tourisme Saguenay-Lac-St-Jean, mai 2022



Annexe 2: extrait du livre ‘La Face Noire de la Transition Écologique’ livre de l’auteur Fabien Bouglé, un conseiller municipal de Versailles et un expert en énergie:

‘La vérité est que l’industrie éolienne n’est pas du tout écologiste mais répond à une logique de profit exclusif en faveur des promoteurs éoliens par des montages financiers couverts par la politique écologique des États. En aucun cas l’éolien n’est au service d’une écologie durable et pérenne. Cette industrie constitue même une arme de destruction massive de l’environnement.

C’est, comme nous l’observerons, une industrie polluante, qui détruit la nature et l’environnement de nos concitoyens. À terme, les éoliennes pourraient être considérées comme le scandale mondial du siècle, lorsque la vérité sera connue du grand public.

En y regardant de plus près, et en décryptant les études mondiales sérieuses et institutionnelles sur le sujet, on découvre que l’utopie de l’électricité d’origine éolienne dissimule une véritable machine de guerre contre la ruralité et l’environnement.

Pollution, matières premières non recyclables, déchets radioactifs, développement des lignes à haute tension, émissions de CO₂, atteintes graves à la santé et à la biodiversité, détournement de fonds publics, augmentation du prix de l’électricité, déni de démocratie, destruction d’emplois, fiscalité à tous crins, ONG en conflit d’intérêts, corruption, mafia’... (Bouglé, 2022)

Annexe 3: Article intégral

Alberta to ban some renewable energy projects, greens say move is 'uncertainty bomb'

<https://www.reuters.com/world/americas/canadas-alberta-set-ban-renewables-projects-prime-land-report-2024-02-28/>

Ljunggren, David; Reuters, (Feb 28 2024)

OTTAWA, Feb 28 (Reuters) - Alberta, which produces most of Canada's crude oil, will ban renewable power projects on prime agricultural land and **erect buffer zones to ensure wind turbines do not spoil scenic views, the provincial government said** on Wednesday.

The province gave few details and said more announcements would follow, prompting one green group to complain that "an uncertainty bomb" had been dropped on a once booming sector.

Last year, Alberta temporarily **halted approvals** of major new projects amid concerns over **renewables' reliability** and land use, cooling investment in the industry and challenging the federal Liberal government's clean energy ambitions.

The western province has led the country in building renewable capacity and is on track to eliminate combustion of coal for power this year, six years ahead of plan.

Alberta's right-of-center government said the pause on approvals would be lifted on Thursday but it would from now on take an "agriculture first" approach with proposed projects.

"We need to ensure that we're not sacrificing our future agricultural yields, or tourism dollars, or breathtaking viewscapes to rush renewables development through," Premier Danielle Smith told a press conference in Edmonton.

Smith, complaining renewable projects are not as reliable as gas-fired plants, says Ottawa's drive to cut carbon emissions could wreck the provincial energy industry.

Alberta will bar renewable generation projects on land it deems has excellent or good irrigation capability and **will set up buffer zones of a minimum of 35 km (22 miles) around protected areas or what the government considers pristine views.**

New wind turbine projects will no longer be permitted within those buffer zones. More work needs to be done on the overall policy, which will not be finalized until end-2024.

"(This) has dropped an uncertainty bomb on renewable project investors and developers in Alberta ... The new path forward leaves even more unanswered questions for the industry," said Evan Pivnick of the Clean Energy Canada group.

Alberta generates most of its electricity from natural gas and produces more than 82% of the country's crude oil.

The government, **citing concerns about the cost of cleaning up renewables projects once they have shut down, says developers will have to put up a bond or security.**

ANNEXE 4 - Tableau résumé des pistes de bonifications

Principe ou autre élément	Lien Projet-Principe	Pistes de bonification	Effet négatif ou positif (élevé, moyen, faible, neutre)
Principe de Protection de l'environnement et du Patrimoine culturel	PAYSAGE		Effet Négatif Élevé
		Moratoire de deux ans au minimum du projet des Neiges Secteur Sud	Effet Positif Élevé
		Zone Tampon de 3 kilomètres	Effet Positif Moyen

		Désignation d'un paysage exceptionnel	Effet Positif Élevé
		S'inspirer des pratiques et lois européennes en vigueur	Effet Positif Élevé
		Reconnaître la valeur économique du paysage	Effet Positif Élevé
		Zone tampon de 35 kilomètres	Effet Positif Élevé
		Éviter la même situation que le rapport final du BAPE de 2012 qui ne contenait qu'un seul petit paragraphe sur le Paysage.	Effet Positif Élevé
		Revoir l'aménagement du territoire de la MRC pour accorder une zone tampon	Effet Positif Élevé
1.2.1 Le principe de précaution	CLIMAT SONORE		Effet négatif Élevé
		Moratoire de deux ans au minimum du projet des Neiges Secteur Sud	Effet Positif Élevé
		Installer les éoliennes ailleurs que près du centre récréotouristique et des habitations	Effet Positif Élevé
		BAPE Générique pour réglementer le développement de la filière énergétique québécoise d'éolienne	Effet Positif Élevé
		Zone tampon de trois kilomètre au minimum (effet positif moyen); Zone Tampon de 35 km	Effet Positif Élevé
		Études scientifiques avec éoliennes de 200 m et avec le volume dans le même regroupement (l'effet cumulatif à analyse et à tester)	Effet Positif Moyen
2.1.1 Principe de participation en d'engagement, équité et solidarité, accès au savoir	ACCEPTABILITÉ SOCIALE		Effet négatif Élevé
		Cadre législatif pour l'acceptabilité sociale	Effet Positif Élevé
		Appliquer les recommandations du BAPE faite en 2016	Effet Positif Élevé
PRINCIPE DE SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE	Implantation des Éoliennes trop près du centre récréo-touristiques et de la communauté riveraine		Effet négatif Élevé

		Moratoire d'au moins deux ans sur le projet des Neiges Secteur Sud ;	Effet Positif Élevé
		BAPE Générique pour réglementer le développement de la filière énergétique québécoise d'éolienne ;	Effet Positif Élevé
		Zone tampon de 35 km	Effet Positif Élevé
Principe de pollueur-payeur	DÉMANTÈLEMENT		Effet négatif Élevé
		Cadre législatif à instaurer entourant la planification des coûts de démantèlement	Effet Positif Élevé
	REDEVANCES		Effet négatif moyen
ALTERNATIVES pour éviter des éoliennes dans parc des Neiges Secteur Sud		Re-Powering	Effet Positif Moyen
		Développer une production hybride des réservoirs hydro-québécois	Effet Positif Élevé
		Efficacité énergétique	Effet Positif Élevé
		Énergie solaire	Effet Positif Élevé
		Éoliennes offshore	Effet Positif Moyen
	CADRE LÉGISLATIF NORMATIF QUÉBÉCOIS INEXISTANT		(Effet Négatif Élevé)
		Moratoire projet des Neiges Secteur Sud	Effet Positif Élevé
		BAPE GÉNÉRIQUE sur le développement de la filière éolienne	Effet Positif Élevé
		Établissement de lois qui encadrent le développement des éoliennes	Effet Positif Élevé

		Zone Tampon de 35 km	Effet Positif Élevé
		Zone Tampon de 3 kilomètres	Effet Positif Moyen
		Nouveau modèle de financement des études d'impacts environnementaux	Effet Positif Élevé
		Cadre législatif à instaurer entourant la planification des coûts de démantèlement	Effet Positif Élevé
		Cadre législatif pour l'acceptabilité sociale	Effet Positif Élevé

RÉFÉRENCES

AtkinsRealis (2024), <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000596975>)

BAPE, Boralex, projet des Neiges Secteur Sud, (8 février 2024),

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000600036>)

BAPE, Boralex, projet des Neiges Secteur Sud, (5 février), p: 75 de 125,

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000602514>)

BAPE, projet des Neiges Secteur Sud, (6 février 2024), p:41 de 125,

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000602514>)

BAPE, Gauthier, Mathieu, INSPQ, (5 février 2024), p: 46 de 130,
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000600159>

BAPE #323, p: 12 de 193 section xiii <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000059035>

BAPE, DQ1.1.3 (16 février 2024, 1 carte, PDF, 2 MO) *Parc des Neiges – Secteur sud*

<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000603067>

Baril, Hélène, LaPresse, (Octobre 2023), Les coûts de l'éolienne s'envolent

<https://www.lapresse.ca/affaires/energie-propre/les-couts-de-l-eolien-s-envolent/2023-10-21/acceptabilite-complicee.php>

Bordeleau, Gilles; Meier, Maggy, mémoire BAPE Neiges -Secteur Sud, (mars 2024), Pour
Méthodologies des simulations visuelles

Bouglé, Fabien, (2022) La Face Noire de la Transition Écologique

Brisson, Geneviève (dir.), UQAR, (2019) Le paysage dans le cadre législatif et réglementaire québécois :constats et synthèse (Analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale),

<https://ee.uqar.ca/wp-content/uploads/2020/01/Cadre-l%C3%A9gislatif-et-r%C3%A9glementaire-touchant-le-paysage.pdf>

Croteau, Laurianne, Radio-Canada, (2024), et Si le Canada misait sur l'énergie solaire,
<https://ici.radio-canada.ca/info/2024/potentiel-panneaux-electricite-energie-solaire-canada/>

Dumas, Laurent, BAPE, (2012), Projet éolien des Neiges Seigneurie secteur 4

Dutrisac, Robert, LeDevoir (2006), Dans la région de Rivière-du-Loup - La construction du plus important parc éolien menacée

<https://www.ledevoir.com/societe/114186/dans-la-region-de-riviere-du-loup-la-construction-du-plus-important-parc-eolien-menacee>

Feurtey, Évariste; Saucier, Carol; Côté, Gilles; Jean, Bruno, Université du Québec à Rimouski, (2010), L'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne au Québec : quel rôle pour les élus municipaux? <https://revues.uqac.ca/index.php/revueot/article/view/353/280>

Francoeur, Louis-Gilles, LeDevoir, (26 février 2024), Développer une production Hybride des réservoirs hydroquébécois

https://www.ledevoir.com/opinion/idees/807901/idees-developper-production-hybride-reservoirs-hydroquebecois?utm_source=infolettre-2024-02-26&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne

IEA, (2019), Offshore Wind Outlook 2019,
<https://www.iea.org/reports/offshore-wind-outlook-2019>

HADAN, France, 2024, Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
<https://hadan.fr/had-lorraine/portail-des-professionnels-de-sante-en-had/developpement-durable-responsabilite-societale-entreprise/>

Hydro-Québec, (2023), Réponse d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'Électricité, à la demande de renseignement No1 du ROEE (document PDF)

LeRobert, Définition Épistémologie, <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/epistemologie>

Ljunggren, David; Reuters, (Feb 28 2024), Alberta to ban some renewable energy projects, greens say move is 'uncertainty bomb',

<https://www.reuters.com/world/americas/canadas-alberta-set-ban-renewables-projects-pri-me-land-report-2024-02-28/>

Mancebo F., (2010), *Le développement durable*, Paris : Armand Colin

Morrisette, Anne, Le Soleil, (18 février 2024), 'Pas d'éoliennes sur le Côte-de-Beaupré'

Office Québécois de la Langue française, Domaine Développement Durable, (2010).

<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26503279/capital-critique>

Offshorewind.biz, 2024

<https://www.offshorewind.biz/2024/02/22/new-yorks-first-offshore-wind-farm-completed/>

OMS, (2018), Les Éoliennes sont un problème Sanitaire,

<https://www.appcr.ch/loms-le-confirme--les-eoliennes-sont-un-probleme-sanitaire-325-nd-fr>

Et

<https://www.paysage-libre.ch/news/loms-le-confirme-les-eoliennes-sont-un-probleme-sanitaire/>

Projet des Neiges, (2024), Localisation,

<https://www.parcseoliensseigneuriedebeaupre.com/d%C3%A9veloppement>

Principe de Développement Durable, Gvt québec, (2006)

Popper K., (1963), *Science: Conjectures and Refutations*,

<http://poars1982.files.wordpress.com/2008/03/science-conjectures-and-refutations.pdf>

Rapport finale BAPE, (2012) Projet Des Neiges Éolienne Seigneurie 4

Rémillard, David, Radio-Canada, (Janvier 2024), Seigneurie de Beaupré: le Méga Projet des Neiges soumis au BAPE

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2040498/seigneurie-beaupre-bape-phase-1-neiges>)

Signoret, Stéphane , (2024) Repowering éolien : opération gagnante

<https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/repowering-eolien-operation-gagnante-119590/>

Souchay, Grégoire, (mai 2018) 'Les Mirages de l'Éolien' p: 45-46 de 88

Saint-Ferréol-les-Neiges, 2024, <https://www.saintferrollesneiges.qc.ca/>

STOCK DE CAPITAL : DURABILITÉ FAIBLE ET FORTE, Université de Genève, (2015)

<https://ise.unige.ch/isdd/spip.php?article503>

Table de concertation sur les paysages de la Capitale Nationale, 2024,

<https://www.notrepanorama.com/table-de-concertation-sur-les-paysages/>

Tapio Blog, (2024), Durabilité Forte et Faible

<https://www.tapio.eco/fr/blog/durabilite-faible-et-forte/>

The Conversation, (2023), Agriculture : passer d'une durabilité faible à une durabilité forte,

<https://theconversation.com/agriculture-passer-dune-durabilite-faible-a-une-durabilite-forte-200652>

Thériault, William, LaPresse, (Février 2024), Reflexions sur la transition énergétique

<https://www.lapresse.ca/affaires/portfolio/2024-02-12/energies-renouvelables/reflexions-sur-la-transition-energetique.php>

Tourisme Lac St-Jean, (2022), Valeur économique et sociale des paysages du Saguenay—
Lac-Saint-Jean,

<https://medias.saguenaylacsaintjean.ca/m/68c322b5f699790e/original/Rapport-Final-Valeur-Economique-Sociale-Paysages-Saguenay-Lac-Saint-Jean.pdf>

Vivien F-D, (2005) *Le développement soutenable*